

# Le P'tit Bonnétatis

---

Bulletin d'Informations Municipales

Numéro 22



# Sommaire

<b>Le mot du Maire .....</b>	<b>3</b>
<b>Principales décisions du Conseil Municipal .....</b>	<b>4</b>
<i>Réunion du 15 novembre 2019 .....</i>	<i>4</i>
<i>Réunion du 20 novembre 2019 .....</i>	<i>4</i>
<i>Réunion du 15 janvier 2020.....</i>	<i>6</i>
<i>Réunion du 24 février 2020 .....</i>	<i>8</i>
<i>Réunion du 11 mai 2020.....</i>	<i>9</i>
<i>Réunion du 25 mai 2020.....</i>	<i>11</i>
<i>Réunion du 3 juin 2020 .....</i>	<i>13</i>
<i>Réunion du 17 juin 2020 .....</i>	<i>19</i>
<i>Réunion du 2 juillet 2020 .....</i>	<i>21</i>
<i>Réunion du 16 juillet 2020.....</i>	<i>23</i>
<i>Réunion du 25 août 2020.....</i>	<i>24</i>
<i>Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2020.....</i>	<i>26</i>
<i>Réunion du 26 octobre 2020.....</i>	<i>27</i>
<i>Réunion du 19 novembre 2020 .....</i>	<i>28</i>
<b>Informations Communales .....</b>	<b>33</b>
<i>Permanences Maire et Adjoints .....</i>	<i>33</i>
<i>Horaires d'ouverture .....</i>	<i>33</i>
<i>Sapins de Noël .....</i>	<i>33</i>
<i>Sacs Jaunes –Tri sélectif.....</i>	<i>33</i>
<i>Location de salles communales .....</i>	<i>33</i>
<i>Plan Communal de Sauvegarde.....</i>	<i>34</i>
<b>État Civil.....</b>	<b>35</b>
<i>Bienvenue aux Bébés.....</i>	<i>35</i>
<i>Ils se sont unis .....</i>	<i>35</i>
<i>Ils nous ont quittés .....</i>	<i>36</i>
<b>Cantine.....</b>	<b>37</b>
<b>Des nouvelles des écoliers .....</b>	<b>38</b>
<b>Les animations en EHPAD .....</b>	<b>40</b>
<b>Évènements notables 2020.....</b>	<b>42</b>
<i>Solidarité.....</i>	<i>42</i>
<i>Quand le Bois remplace le Fioul .....</i>	<i>43</i>
<b>Quelques souvenirs... ..</b>	<b>45</b>
<i>Coup d'ŒIL dans le RÉTRO.....</i>	<i>45</i>
<i>Profession : Chaussurier.....</i>	<i>46</i>
<b>Coin des Associations.....</b>	<b>47</b>
<i>Club de l'Amitié.....</i>	<i>47</i>
<i>Les Pêcheurs au Carrelet.....</i>	<i>47</i>
<i>Gymnastique Volontaire.....</i>	<i>48</i>
<i>West'uaire Country Dance.....</i>	<i>48</i>
<i>Le Pas de Danse .....</i>	<i>49</i>
<i>Association Pétanque .....</i>	<i>50</i>
<i>ACCA de St Bonnet.....</i>	<i>50</i>
<i>Qi Gong.....</i>	<i>51</i>
<i>Comité des Fêtes.....</i>	<i>52</i>
<i>L'Idiot du Village.....</i>	<i>53</i>
<b>Les Petits Pieds .....</b>	<b>54</b>
<b>Médecine Traditionnelle Chinoise.....</b>	<b>54</b>
<b>Interdiction du brûlage des déchets verts .....</b>	<b>55</b>
<b>Le tri, petits gestes, grands effets.....</b>	<b>56</b>
<b>La collecte en chiffres sur l'année 2019.....</b>	<b>57</b>
<b>REZO POUCE.....</b>	<b>58</b>
<b>Numéros d'appels d'urgences.....</b>	<b>59</b>
<b>Praticiens de la MSP.....</b>	<b>59</b>

## Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Amis,

Le renouvellement de l'équipe municipale de 2020 aura été marqué par la crise sanitaire. De ce fait, le nouveau Conseil est entré en fonction plus de deux mois après le jour de l'élection.

En effet, le lendemain, le 16 mars, le Président de la République annonçait une première période de confinement. Dès le départ, la municipalité a considéré qu'elle durerait plus que les premiers 15 jours annoncés et qu'il convenait de continuer à faire fonctionner les services publics en conséquence.



Lors du premier confinement, les services administratifs de la Mairie ont continué d'être assurés sans recevoir de public, les services techniques se sont adaptés pour assurer le quotidien.

Cette pandémie nous aura tous affecté, et les conséquences, tant sanitaires qu'économiques marqueront les nations pendant une très longue période.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont mises aux services des plus fragiles, des couturières qui se sont attelées à leurs machines pour fabriquer des masques.

Je tiens à féliciter l'ensemble du personnel de la maison de retraite « Le Jardin des Loges » pour avoir su résister jusqu'au mois de décembre contre l'entrée du virus covid-19 dans cette résidence. Il fallait une belle détermination accompagnée de professionnalisme pour ne pas faire rentrer le loup dans la bergerie.

Pour répondre à la transition écologique, nous avons réalisé le chantier de la chaufferie collective au bois. Celui-ci est terminé et nous chauffons l'ensemble des bâtiments regroupés. Après les réglages de mise en route, les utilisateurs sont pleinement satisfaits de cet investissement.

Cette année, en collaboration avec le département, nous allons réhabiliter les rues de la Mairie et de St Ciers. Ce sera l'occasion de sécuriser les entrées des rues de la Croix et de la Gare.

Comme annoncé dans le bulletin de l'an dernier, nous avons commencé le dossier « réhabilitation logements communaux ». Dossier important, tant sur l'embellissement et l'entretien de notre patrimoine que sur l'accueil de nouveaux habitants.

La procédure de reprise des sépultures du cimetière étant terminée, nous allons donc pouvoir satisfaire ou mettre à disposition les demandes. C'est Madame Valérie MERZERAUD, qui est en charge de ce dossier.

La Communauté des Communes de la Haute Saintonge a validé le schéma de cohérence territoriale imposé par l'état, ce qui nous amène à adapter notre plan local d'urbanisme à celui-ci sous 3 ans. Cette révision, sera commencée cette année.

Traditionnellement, depuis plusieurs années, la municipalité organise le premier week-end de janvier les vœux à la population, or, du fait de la crise sanitaire, nous sommes au regret de vous informer qu'elles n'auront pas lieu cette année. Je me permets par ce bulletin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.

Le Conseil Municipal, ainsi que les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année, dans l'espoir de retrouver une vie normale, et qu'avec l'arrivée du vaccin, cette pandémie ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

Le Maire, Laurent NIVARD

# Principales décisions du Conseil Municipal en 2020

## Réunion du 15 novembre 2019

Présents : 9

Absents excusés : Sylviane BERJON - Éric ANGIBAUD

Absent : David DUPONT

### Bâtiments communaux

#### Délibération 2019-72 Annulation du bail au 3

#### Lotissement Les Loges

Christian GUSTAVE présente le courrier de Madame Elodie PERDRIAUD, qui informe le Conseil qu'elle quitte le local du 3 Lotissement Les Loges au 30 novembre 2019.

#### Délibération 2019-73 Annulation du bail au 3 rue de la Mairie

Christian GUSTAVE présente le courrier de Madame Christina PIRVU, qui informe le Conseil qu'elle quitte le local du 3A rue de la Mairie au 31 octobre 2019.

#### Délibération 2019-74 Location du 3 Lotissement Les Loges

Le Conseil est informé des différentes demandes de locations du 3 Lotissement Les Loges.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de louer le logement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 à Chloé LEPLANOIS pour un loyer mensuel de 535 € auquel sera rajouté les charges mensuelles.

Le forfait de charges mensuelles sera réajusté en fin d'année en fonction des charges réelles. Le preneur

remboursera au bailleur leur quote-part des charges en fin d'année civile lorsque le bailleur aura connaissance du montant des taxes (ordures ménagères au prorata de la superficie totale louée) et charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

#### Délibération 2019-75 Location du 3 rue de la Mairie

Le Conseil est informé des différentes demandes de locations du 3 A Rue de la Mairie

Après en avoir délibéré le Conseil décide de louer le logement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 à Marine BEGAUD pour un loyer mensuel de 315 € auquel sera rajouté les charges mensuelles.

Le forfait de charges mensuelles sera réajusté en fin d'année en fonction des charges réelles. Le preneur remboursera au bailleur leur quote-part des charges en fin d'année civile lorsque le bailleur aura connaissance du montant des taxes (ordures ménagères au prorata de la superficie totale louée) et charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

## Réunion du 20 novembre 2019

Présents : 9

Absents excusés : Sylviane BERJON - Éric ANGIBAUD

Absent : David DUPONT

### Employés communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Monsieur Thierry FRUNAUD de son poste d'Adjoint Technique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019. Le Conseil accepte cette démission

et charge le Maire de faire toutes les démarches et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour le remplacement de ce dernier le Conseil va réfléchir et la question sera étudiée ultérieurement.

Elodie AUDEBERT a remplacé Valérie MERZERAUD durant son congé maladie. Le Maire

propose de prolonger son contrat jusqu'au 31 décembre 2019, afin de recenser les parcelles de bois sur la commune et de finaliser le Bonéatis. Le Conseil donne son accord et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce contrat.

Le Maire informe le Conseil que lors de certaines formations les employés prennent leurs véhicules personnels, et qu'il conviendrait que la commune prenne un contrat d'assurance pour couvrir ces déplacements, et il présente une proposition de GROUPAMA. Le Conseil souhaite une autre proposition de la Mutuelle de Poitiers.

#### Délibération 2019-75 Indemnités comptables

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les indemnités à octroyer aux Comptables du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander le concours des comptables du Trésor public pour assurer des prestations de Conseil,
- décide d'accorder l'**indemnité de Conseil au taux de 100 %**,
- dit que cette indemnité au taux de 100 % sera accordée :

\* à Mme AUBERTIN Astrid comptable du Trésor pour la période du 01/04/2019 au 31/08/2019

\* à Monsieur BERTAUX Christophe comptable du Trésor à compter du 01/09/2019

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif des exercices considérés.

#### Voirie

Le Conseil est informé des problèmes récurrents au lieu-dit La Berche en face de chez Monsieur et Madame BELON, en effet une buse a été bouchée. Les cantonniers ont débouché et nettoyé la buse.

#### Délibération 2019-76 Voirie-sens interdit – rue de la Forge

Le Maire indique que régulièrement des véhicules circulent dans la rue de la Forge guidés par le GPS et se retrouvent bloqués. Il est donc nécessaire de mettre un sens interdit sauf riverain et service de secours.

Christian GUSTAVE présente les modifications sur les panneaux signalétiques directionnels dans le bourg. Le Conseil accepte ces modifications.

#### Bâtiments communaux

Il faut renouveler la convention avec l'Office du Tourisme de Jonzac pour les Gîtes communaux pour l'année 2020.

Le Conseil accepte ce renouvellement.

#### Location du 9 Lotissement Les Loges

Le Conseil est informé que ce logement a de très importantes fuites d'eau ce qui a entraîné de gros dégâts. Madame GILLES et ses enfants ont été

relogés gratuitement dans le gîte communal. Mme GILLES demande un dédommagement pour les contraintes qu'elle subit durant la période de réparation. Le Conseil ne donne pas de suite favorable.

#### Conteneur des Boulistes

Un devis de l'établissement Compain pour l'électricité dans le conteneur d'un montant de 562 € est présenté. Le Conseil donne son accord.

#### Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur ANGIBAUD propose le rachat de matériel dentiste d'occasion. Le Conseil décide de ne pas s'engager pour l'acquisition du matériel de dentiste.

Monsieur GUSTAVE propose d'acheter des meubles pour le cabinet de l'ostéopathe pour un montant de 299 €.

#### Agence Postale Communale (APC)

Monsieur GUSTAVE propose de déplacer le coffre relais pour le courrier et le positionner à côté de l'entrée de l'APC.

#### Rézo Pouce

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place du dispositif REZO POUCE par la CDCHS qui est système de covoiturage basé sur le volontariat. La Communauté de Communes nous demande de déterminer 7 arrêts.

Le Conseil propose :

- un arrêt devant le 12 rue du Stade,
  - un arrêt sur la place 8 mai 1945,
  - un arrêt sur la Rue des Ecoles devant l'abris bus,
  - un arrêt Rue de la Mairie sur l'accotement face à la Maison de Santé pluridisciplinaire,
  - un arrêt au lieu-dit les Moulineaux le long de la RD 145,
  - un arrêt au lieu-dit La Geaitrie Rue des Mimosas direction Pleine Selve,
  - un arrêt au lieu-dit La Geaitrie devant le garage direction St Bonnet sur la droite,
- et charge le Maire de prendre un arrêté en ce sens.

#### Questions diverses

M. ANGIBAUD demande ce qu'il en est au point de vue assurance concernant le Tivoli endommagé lors de l'inauguration de la MSP.

Madame PREVAUD indique que le Marché Vert n'est pas propre qu'il faut faire un nettoyage en profondeur et repeindre les sanitaires.

Le Vœux de la Municipalité se dérouleront le samedi 11 janvier 2020 à 16 heures.

La MAM sera visitée le 20 décembre 2019. Christiane SAPIN parle du harcèlement à l'école.

## Réunion du 15 janvier 2020

Présents : 9

Excusés : Christian GUSTAVE – David DUPONT – Sylviane BERJON

### Délibération 2020-1 Frais de réception

Monsieur NIVARD, Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de délibérer sur **les frais de réception** que la commune peut engager, et propose au Conseil de délibérer sur :

- \* les vœux de la Municipalité,
- \* les réceptions diverses,
- \* l'achat de gerbes,
- \* les cadeaux de départ à la retraite.

### Délibération 2020-2 Remplacement lors des congés annuels ou raison de santé

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lorsqu'un employé communal est absent pour des congés annuels ou des raisons de santé, il est souvent nécessaire de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le remplacement des agents.

### Délibération 2020-4 Convention avec SIVOS Jaurès-Magnier pour remboursement frais cantine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la modification des statuts du SIVOS Jaurès-Magnier en date du 5 juin 2019, les frais de fonctionnement et de personnels liés à la cantine durant la période scolaire doivent être pris en charge par le SIVOS et non par le budget de la commune.

Etant dans l'impossibilité matérielle de dissocier la part du SIVOS de celle de la commune, il est proposé de signer une convention entre la commune de Saint Bonnet sur Gironde et le SIVOS Jaurès-Magnier.

La commune de Saint Bonnet sur Gironde acquittera les factures de fonctionnement et de personnel et demandera un remboursement au prorata du nombre de jours d'école au SIVOS de ces frais auxquels seront retranchées les recettes liées à la cantine. Le règlement sera assuré tous les trimestres soit le 30 novembre, 28 février, 30 mai et 31 août.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le SIVOS Jaurès-Magnier et à encaisser les sommes dues au compte 70878.

### Délibération 2020-5 Boucles nationales de Printemps

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du comité organisateur des 37<sup>èmes</sup> Boucles Nationales du Printemps afin que la commune de SAINT BONNET SUR GIRONDE reçoive le départ et l'arrivée de la troisième étape de la course cycliste qui aura lieu le dimanche 10 mai 2020.

Il présente à l'assemblée la fiche technique détaillant les conditions à réunir afin d'accueillir cet événement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- \* que la commune de SAINT BONNET SUR GIRONDE accueillera le départ et l'arrivée de la troisième étape de la course,
- \* qu'un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette manifestation,
- \* de verser la somme de 5 500 € représentant la participation financière pour la ville d'arrivée,
- \* que des subventions seront sollicitées auprès de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge, du Département de la Charente-Maritime et du SICM,
- \* d'inscrire les crédits au budget.

### Délibération 2020-6 Achat terrain

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Florian PRULEAU qui souhaite acheter la parcelle D670 d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> contiguë à sa propriété.

La parcelle D670 est bien sectionnaire.

Le Conseil Municipal accepte cette vente pour un montant de 0,30 € le m<sup>2</sup>, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acheteur.

### Délibération 2020-7 Rapport analyse d'appel d'offres – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 juillet 2018, la commune a décidé la réalisation de l'opération de construction d'une chaufferie collective à énergie bois avec la création d'un réseau de chaleur.

Monsieur le Maire rappelle également qu'à l'issue de la consultation lancée le 11 septembre 2018, le

marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'équipe de CEBI, ayant son siège social 14 rue Victor Hugo 79200 PARTHENAY.

Monsieur le Maire informe qu'après la mise au point du dossier technique, la consultation des entreprises a été organisée selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 août 2019 sur la plateforme de dématérialisation.

La remise des plis était fixée au 30 septembre 2019. Puis une relance du marché avec l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 octobre 2019 sur la plateforme de dématérialisation. La remise des plis était fixée au 19 novembre 2019.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport établi par le maître d'œuvre et à procéder au choix des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :  
d'attribuer les marchés selon la désignation ci-après et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

<b>Lots</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Montant offres HT</b>	<b>Options HT</b>	<b>Montant offres TTC</b>
1	Terrassement Maçonnerie	EGCB17	54 700,00		65 640,00
2	Charpente Bois	TLM	3 615,45		4 338,54
3	Couverture tuiles zinguerie	OLIVIER	10 850,00		13 020,00
4	Menuiseries extérieures aciers	ATELIER TRAVAUX METALIQUES	11 985,00		14 382,00
5	Chauffage – Réseaux de chaleur-Electricité	CIGEC	266 000,00	312,42	319 574,90
6	Cloisons sèches	BMS17	7 920,92		9 505,10
<b>TOTAL</b>			<b>355 071,37</b>	<b>374,90</b>	<b>426 460,54</b>

### Employés communaux

Monsieur le Maire reparle du cas de Lionel GODIE qui est actuellement en remplacement.

Le Conseil souhaite que Monsieur le Maire entre en relation avec le Centre de Gestion et le SIVOS afin de clarifier la situation et voir si on ne peut stagiatiser Monsieur GODIE.

Mme Elodie AUDEBERT n'a pas terminé la mission concernant le plan forestier sur la commune. Le Conseil décide de reconduire son contrat jusqu'à la fin février 2020.

### Bâtiments communaux

Plusieurs bâtiments communaux sont à rénover, le Conseil souhaite prendre un maître d'œuvre qui gèrera tout le côté administratif et le suivi des travaux. Le Conseil charge le Maire de faire le nécessaire.

### Marché Vert

Monsieur le Maire indique que la porte du Marché Vert est désolidarisée des murs ce qui devient dangereux et qu'il a demandé des devis à plusieurs entreprises.

### Délibération 2020-8 Location du 21 rue du Stade

Le Conseil est informé que la SASU PATRICK PRESTATIONS souhaite louer le local situé au 21 rue du Stade afin d'y implanter son entreprise.

Après en avoir délibéré le Conseil décide :  
de louer le local disponible à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 à la SASU PATRICK PRESTATIONS pour un loyer mensuel de 400 € TTC auquel sera rajoutée la récupération des ordures ménagères.

### Voirie

Un compte rendu de la réunion de la voirie qui s'est tenue à la Charbonnière pour le problème d'inondation. Des devis sont présentés. Le Conseil charge l'Adjoint responsable de la voirie d'organiser une réunion sur place.

### Délibération 2020-9 Participation aux frais de fonctionnement d'un enfant de la commune en classe ULIS

**Avis favorable** à la participation financière à hauteur de 502,30 € pour l'année 2018/2019 pour l'enfant concerné,

**De dire** que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

## Questions diverses

### Voyage scolaire

Le Maire présente une demande de subvention du Collège Jean Monnet de Saint Ciers sur Gironde pour un voyage scolaire d'un enfant domicilié sur la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil n'émet pas un avis favorable à cette demande.

## Plan forestier

Monsieur le Maire fait un point sur la mission de Mme AUDEBERT et informe le Conseil que les courriers devraient partir sous peu et qu'une réponse des propriétaires est attendue sous quinzaine après réception des courriers.

## Réunion du 24 février 2020

Présents : 11

Absent excusé : Jean Marie BOSSIS

### Délibération 2020-10 - Encaissement chèque suite sinistre

Laurent NIVARD indique que suite aux dégâts des eaux dans le logement 9 Lotissement Les Loges GROUPAMA nous indemnise avec un premier acompte d'un montant de 2 638,80 € et qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'encaissement de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accepter l'indemnité proposée par GROUPAMA d'un montant de 2 638,80 €.

### Délibération 2020-11 - Encaissement chèque suite trop payé

Le Maire fait part au Conseil que suite au transfert des différents contrats de maintenance au SIVOS Jaurès-Magnier, REX ROTARY nous rembourse 480 € de trop payés.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accepter le remboursement proposé par REX ROTARY d'un montant de 480 €.

### Délibération 2020-12 - Encaissement chèque

Monsieur le Maire informe que Monsieur GUSTAVE a émis un chèque de 150 € en paiement d'une formation concernant le budget communal organisée par l'AMF.

Le Conseil accepte ce chèque de 150 € et charge le Maire d'encaisser celui-ci.

### Délibération 2020-13-1 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial et modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2020

Le Maire propose au Conseil de recruter Madame Elodie AUDEBERT sur un poste d'Adjoint Administratif Territorial avec un temps de travail hebdomadaire de 13 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Si le Conseil est d'accord il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial correspondant à 13 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, accepte d'employer Madame Elodie AUDEBERT en tant qu'Adjoint Administratif territorial titulaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### Cimetière

Madame GARDEY présente un devis des Etablissements NOIZILLEAU pour la fourniture d'une plaque en marbre indiquant l'Ossuaire communal d'un montant de 340,80 € TTC. Le Conseil accepte ce devis et charge Mme GARDEY de commander la plaque.

### Bâtiments communaux et MSP

#### MSP

Monsieur le Maire a demandé à Madame Annie-Paule CHAILLOU de présenter les différentes recherches qu'ils ont effectuées ensemble pour l'installation d'un dentiste dans le dernier cabinet de la MSP.

Mme CHAILLOU présente au Conseil l'état des recherches et que celles-ci, malgré l'établissement d'annonces payantes les retours sont sans suite. Le seul retour est la proposition par un cabinet de recrutement (MEDSELSE).

Le Conseil demande qu'une rencontre soit faite afin de définir précisément ses missions et le coût.

Mme Annie-Paule CHAILLOU est chargée d'établir une rencontre entre MEDSELSE et Monsieur le Maire et ses Adjoints.

### Marché Vert

Monsieur le Maire indique que la porte du Marché Vert est très abîmée et qui s'est désolidarisée du mur, qu'il convient de faire des travaux en urgence avant qu'il n'arrive un accident.

Il a demandé plusieurs devis qui sont présentés au Conseil.

Le Conseil décide de se rendre sur place pour mettre en place les dispositions urgentes afin de sécuriser le

site et pour cela souhaite que Monsieur COTTET les assiste. Le Conseil prendra une décision ultérieurement

### Gites

#### Délibération 2020-15 - Gites tarif pour long séjour

Monsieur le Maire indique au Conseil que les gites sont loués actuellement à des travailleurs saisonniers, jusqu'en juin et qu'il conviendrait de faire geste pour le tarif de location.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil décide exceptionnellement pour des locations de longue durée un tarif spécifique sera appliqué lorsque les gites seront loués plus de deux mois à une même personne ou entreprise un forfait de 200 € la semaine au lieu de 250 € sera appliqué.

#### Logement du 9 Lotissement Les Loges

Madame Sandra GILLES demande à ce que le poêle à granulés qui équipe son logement soit déplacé, en

effet il semblerait que celui-ci ne chauffe pas l'ensemble de la maison.

Un devis a été demandé.

Le Conseil décide de faire les travaux et accepte le devis de l'entreprise CHAUBENIT pour un montant de 1 465,64 € TTC et charge Christian GUSTAVE, Adjoint aux bâtiments de commander les travaux.

### Questions diverses

Éric ANGIBAUD indique au Conseil qu'il y a une fuite dans la réserve accolée à la Salle des Fêtes. Monsieur GUSTAVE est chargé de se rendre sur place afin de remédier à ce problème.

Martine PREVAUD informe le Conseil du dysfonctionnement du candélabre solaire de l'arrêt de bus à la Geaitrie.

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la commission de voirie qui a eu lieu ce même jour à Fonsablouse concernant l'écoulement le pluvial et la construction de Monsieur et Madame MASSOULE Pascal.

## Réunion du 11 mai 2020

Présents : 10 (ainsi que les nouveaux élus)

Absents excusés : Jean Marie BOSSIS – Patrick CHEVOLLEAU

#### Délibération 2020-16 Encaissement chèque suite sinistre

Laurent NIVARD indique que GROUPAMA solde le dégât des eaux dans le logement 9 Lotissement Les Loges avec un chèque d'un montant de 293,20 € et qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'encaissement de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accepter l'indemnité proposée par GROUPAMA d'un montant de 293,20 €.

#### Délibération 2020-17 Locations

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme BORLON concernant le paiement des loyers commerciaux communaux suite à la pandémie du COVID-19 et la suspension de l'activité économique par le gouvernement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'annuler les loyers commerciaux et les charges des professionnels de santé pour les mois d'avril et mai 2020 soit :

Nom du Patricien	Spécialité	Montant de la location	
		Avril 2020	Mai 2020
<b>Guillaume MAGNAN</b>	Médecin Généraliste	233,34 €	233,34 €
<b>Jacqueline GERBAUD</b> <b>François MALGOUYRES</b>	Infirmiers	130,00 €	130,00 €
<b>Christiane BORLON</b>	Médecine Chinoise	128,40 €	128,40 €
<b>Christiane BORLON</b>	Kinésithérapeute	466,67 €	466,67 €
<b>Clément FABRE</b>	Ostéopathe	225,00 €	225,00 €

<b>Séverine PAUTRA</b>	Orthophoniste	233,34 €	233,34 €
<b>Lisa CAMPAGNE</b>	Sage-Femme	233,34 €	233,34 €

Et charge le Maire de faire le nécessaire pour cette annulation.

### Délibération 2020-18 Subventions commerçants

Les règles de confinement mises en place par le gouvernement, ont imposé la suspension de l'activité économique de notre pays, et cela inquiète le Conseil Municipal, qui souhaite que ces activités soient pérennes.

C'est pourquoi, le Maire et les Adjoints ont décidé de reverser leurs indemnités d'élus à la commune sur un compte spécial, abondé par le budget communal, afin de verser une aide exceptionnelle pour soutenir certaines activités commerciales, impactées par les mesures gouvernementales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le reversement des indemnités des élus à savoir :

Laurent NIVARD	1 042,93 €
Héliette GARDEY	277,57 €
Christian GUSTAVE	277,57 €
Patrick CHEVOLLEAU	277,57 €

et décide de verser une aide exceptionnelle aux commerces suivant :

Commerce	Nom du représentant	Somme allouée
Coiffeuse	<b>Les Ciseaux Créatifs Johanna RANGEL-HERNANDEZ</b>	500 €
Relaxation	<b>AS HARMONISE Aurélië SAFFY</b>	500 €
Coiffeur à domicile	<b>Sonia BARBET</b>	300 €
Marchés locaux	<b>Myriam VALLEE</b>	300 €
Caviste	<b>* Gérald BERNON</b>	300 €
Fromages de Chèvres	<b>M. et Mme PETIT Christian</b>	300 €

Le Conseil charge le Maire d'informer les commerçants et de faire les versements prévus.

### Délibération 2020-19 Employés communaux

Suite à la pandémie du COVID-19, le Conseil Municipal propose d'attribuer une prime exceptionnelle de 500 € à Madame Dorotheë BOURGEOIS et Monsieur Lionel GODIE auxquels il a été demandé de continuer à travailler sans réaménagement de leur temps de travail, contrairement aux autres employés. De plus Mme BOURGEOIS a dû désinfecter les salles d'attente deux fois par jour et cela sans la présence des patients du docteur MAGNAN.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime exceptionnelle de 500 € à Madame Dorotheë BOURGEOIS et Monsieur Lionel GODIE,

Et charge le Maire de faire le nécessaire.

*\* Monsieur BERNON a décliné l'offre de la Mairie concernant l'aide exceptionnelle.*

## Réunion du 25 mai 2020

Présents : 15

### Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent NIVARD, Maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Aurélien MARCHAND a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### Délibération 2020-20 Élection du Maire

#### Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Stéphanie LE MAITRE et M. Bernard GUSTAVE.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	14
f. Majorité absolue.....	8

#### Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Laurent NIVARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Maire qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Maire l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Laurent NIVARD	14	quatorze

## Délibération N° 2020-21 - Détermination du nombre d'Adjoints

Sous la présidence de Monsieur Laurent NIVARD élu Maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il a été rappelé que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre Adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois Adjoints.

Il vous est proposé la création de trois postes d'Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote pour la création de trois postes d'Adjoints :

15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Il sera donc créer trois postes d'Adjoints au Maire.

## Délibération N° 2020-22 - Election des Adjoints

### Élection du premier adjoint

#### *Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 15
- f. Majorité absolue..... 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Hélie GARDY	2	deux
Christian GUSTAVE	13	treize

### Proclamation de l'élection du premier Adjoint

Monsieur Christian GUSTAVE a été proclamé premier Adjoint et immédiatement installé.

### Élection du deuxième adjoint

#### *Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 15
- f. Majorité absolue..... 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Annie-Paule CHAILLOU	11	onze
Hélie GARDY	4	quatre

### Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Madame Annie-Paule CHAILLOU a été proclamée deuxième Adjoint et immédiatement installée.

### Élection du troisième adjoint

#### *Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	15
f. Majorité absolue.....	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Patrick FEDON	13	treize
Bernard GUSTAVE	2	deux

### Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur Patrick FEDON a été proclamé troisième Adjoint et immédiatement installé.

## Réunion du 3 juin 2020

Présents : 15

### Délibération 2020-23 - Fixation des indemnités des élus

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.2123-7 du code général des collectivités territoriales, les fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal sont gratuites. Cependant, des indemnités peuvent leur être octroyées en application des articles L.2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le Maire précise qu'en application de l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales, « les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maires et Adjoints au Maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Par ailleurs, en application de l'article L2123-20-1 du code général des collectivités territoriales, « lorsque le Conseil Municipal est renouvelé, la délibération

fixant les indemnités de ses membres en application de la présente sous-section intervient dans les trois mois suivant son installation ». De plus, « dans les communes de moins de 1 000 habitants. L'indemnité allouée au Maire est fixée au taux maximal prévu par l'article L. 2123-23, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement », enfin, « toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal ».

Pour finir, le Maire rappelle qu'en aucun cas, l'indemnité versée à un Adjoint ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune et que l'indemnité versée à un Adjoint peut dépasser le maximum prévu à l'article L.2123-24, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints ne soit pas dépassé.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123- 24-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à trois,

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de indiciaire de la fonction publique (indice 1015) et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

Population	Maires	Adjoint
Moins de 500 h	25 %	9,9 %
De 500 à 999 h	40,3 %	10,7 %
De 1 000 à 3 499 h	51,6 %	19,8 %
De 3 500 à 9 999 h	55 %	22 %
De 10 000 à 19 999 h	65 %	27,5 %
De 20 000 à 49 999 h	90 %	33 %
De 50 000 à 99 999 h	110 %	44 %
De 100 000 et plus	145 %	66 %

Considérant que la commune dispose de trois Adjoint,  
 Considérant que la commune compte 857 habitants,  
 Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoint,  
 Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à bulletins secret**

**Article 1er -**

À compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :

-Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027

-1er Adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027

-2<sup>ème</sup> Adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027

-3<sup>ème</sup> Adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027.

**Article 2 -**

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123- 22 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

**Article 3 -**

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

**Article 4 -**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Article 5 -**

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

Le Maire et les Adjoint décident de maintenir leurs indemnités au même montant que celui pratiqué lors de la mandature précédente.

**ANNEXE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE DE SAINT BONNET SUR GIRONDE A COMPTER DU 26 juin 2020**

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITE
Maire	NIVARD	Laurent	31 % de l'indice 1027
1 <sup>er</sup> Adjoint	GUSTAVE	Christian	8,25 % de l'indice 1027
2 <sup>ème</sup> Adjoint	CHAILLOU	Annie-Paule	8,25 % de l'indice 1027
3 <sup>ème</sup> Adjoint	FEDON	Patrick	8,25 % de l'indice 1027

**Délibération 2020-24 Délégation du Conseil au Maire**

Monsieur le Maire expose :  
 L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil

Municipal la possibilité de déléguer au Maire, certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :  
**donne délégation au Maire**, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal soit 20 000 € ;
- de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier ;
- de signer la convention, prévue par l'article L. 311-4 alinéa 4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par l'article L. 332-11-2 du code précité (dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29/12/2014 de finances rectificative pour 2014) précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voie et réseaux ;
- d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code ; la limite fixée par le Conseil Municipal : 20 000 € ;
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles dans les conditions fixées par le Conseil Municipal ; la limite fixée par le Conseil Municipal : 20 000 € ;
- de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ;
- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

**Délibération 2020-24-0 Délégués aux Syndicats**

NOM des Organismes	Nbre Titulaires	Nbre Suppléants	Elus Titulaires	Elus Suppléants
S.I.C.M. de Mirambeau	2	2	Laurent NIVARD Christian GUSTAVE	Muriel MARCHAND Bernard GUSTAVE
SOLURIS	1	2	Myriam VALLEE	Catherine ANGIBAUD Christian GUSTAVE
C.D.C.H.S	1	1	Laurent NIVARD	Christian GUSTAVE
F.D.G.D.C.O.N.	1	1	Patrick FEDON	Aurélien MARCHAND
S.I.E.M.F.L.A.	1		Patrick FEDON	
Correspondant défense	1		Christian GUSTAVE	
Correspondant CLIN	1	1	Laurent NIVARD	CHAILLOU Annie-Paule
SIVOS Jaurès-Magnier	5		Laurent NIVARD / Christian GUSTAVE / Annie-Paule CHAILLOU / Aurélien MARCHAND Christian SAPIN LAVAUD	
CNAS	1		Annie-Paule CHAILLOU	
Syndicat des Chemins	1		Laurent NIVARD	
SDEER	1		Bernard GUSTAVE	
Aide Sociale	4	4 Hors-Conseil	Annie-Paule CHAILLOU / Héliette GARDEY Stéphanie LE MAITRE / Bernard GUSTAVE Martine PREVAUD / Catherine ANGIBAUD	

**SICM** : Syndicat Intercommunal du Canton de Mirambeau,

**SOLURIS** : Syndicat Informatique,

**C.D.C.H.S.** : Communauté De Communes de la Haute Saintonge,

**F.D.G.D.C.O.N.** : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles,

**S.I.E.M.F.L.A.** : Syndicat Intercommunal d'Etude des Moyens de lutte contre les Fléaux Atmosphériques,

**CLIN** : Commission Locale d'Information Nucléaire,

**SIVOS** : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire,

**CNAS** : Comité National d'Action Sociale,

**SDEER** : Syndicat Départemental d'Equipement et d'Electrification Rural

Liste des Délégués des Commissions Communales Conseil Municipal 2020		
Commissions Communales	Nbres	Elus
Chemins voirie	7	Patrick FEDON / Laurent NIVARD / Christian GUSTAVE / Christophe MARCHAND / Florian PRULEAU / Aurélien MARCHAND / Bernard GUSTAVE
Bâtiments Communaux, Gîtes & équipements	7	Christian GUSTAVE / Patrick FEDON / Laurent NIVARD / Martine PREVAUD / Héliette GARDEY / Muriel MARCHAND / Annie-Paule CHAILLOU
Entretien du Bourg	5	Héliette GARDEY / Christian GUSTAVE / Annie-Paule CHAILLOU / Stéphanie LE MAITRE / Myriam VALLEE
Communication & relations publiques- internet	7	Laurent NIVARD / Christian GUSTAVE / Annie-Paule CHAILLOU Myriam VALLEE / Catherine ANGIBAUD Hors-Conseil : Philippe HARDANT / Philippe CANCEZ
Cantine Scolaire & Groupe scolaire	6	Annie-Paule CHAILLOU / Christian GUSTAVE / Christophe MARCHAND Aurélien MARCHAND / Héliette GARDEY / Christiane SAPIN LAVAUD
Entretien et achat de matériel	7	Patrick FEDON / Laurent NIVARD / Christian GUSTAVE / Christophe MARCHAND / Florian PRULEAU / Aurélien MARCHAND / Bernard GUSTAVE
Fêtes & Sports & Loisirs	7	Christian GUSTAVE / Bernard GUSTAVE / Muriel MARCHAND / Christiane SAPIN LAVAUD / Stéphanie LE MAITRE / Myriam VALLEE / Catherine ANGIBAUD
Chauffage urbain	6	Laurent NIVARD / Patrick FEDON / Christian GUSTAVE / Bernard GUSTAVE / Martine PREVAUD / Héliette GARDEY
Cimetière	5	Laurent NIVARD / Stéphanie LE MAITRE / Martine PREVAUD / Héliette GARDEY / Christiane SAPIN LAVAUD
Santé et Protection Civile	3	Annie-Paule CHAILLOU / Christian GUSTAVE / Laurent NIVARD / Bernard GUSTAVE / Muriel MARCHAND / M & Mme BOBIN (pompiers)
Bonnéatis	5	Laurent NIVARD / Christian GUSTAVE / Martine PREVAUD / Héliette GARDEY / Muriel MARCHAND
Animation des Coteaux de Gironde	3+2 Hors Conseil	Laurent NIVARD / Héliette GARDEY / Annie-Paule CHAILLOU Hors-Conseil : Bernard MARCHAIS / Claude ROUGE

### Questions diverses

#### Lavoir de Chenine

Monsieur SANCHEZ informe le Conseil des problèmes de nuisances sonores lors du pompage de l'eau au lavoir de Chenine, et demande qu'un arrêté soit pris pour réduire celles-ci.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse qu'un arrêté soit pris pour réduire les périodes de pompage.

### Remerciements

La famille de Denis COUDRET remercie la municipalité pour la gerbe lors des obsèques de ce dernier.

Monsieur Gérard BERNON remercie l'acte de générosité de la commune qu'il l'a particulièrement touché, cependant il considère ne pas avoir été frappé dans son activité commerciale par la crise du COVID-19. Et demande que la somme de 300 € qui

lui avait été allouée soit réintégrée dans le budget communal.

Remerciements aux couturières qui ont confectionnés les masques COVID. Monsieur Christian GUSTAVE a offert un bouquet à chacune d'entre elles. Le Conseil souhaite que des remerciements plus spécifiques soient faits lors des vœux du Maire en 2021.

### Voirie

Une réunion de la commission des chemins est prévue le samedi 6 juin à 8 h 30 pour :

- Le Pérat : bacs de récupération des ordures qui sont à déplacer,
- Fonsablouse : canalisation des eaux pluviales,
- Le Boucaud : travaux accessibilité parcelles,
- Chemin rural Chez le Geay à Coquillon,
- La Berche : débouchage des fossés,

Après avoir examiné les différentes pièces le Conseil décide :

Subventions	BP 2019	Propositions 2020
ACCA	390	390
Club de l'Amitié	200	200
Club de Tennis	0	0
Comité des Fêtes	1 750	750
Coopérative scolaire	2 500	0
Section Gym Volontaire	200	200
Association Pétanque	200	200
MFR Chevanceaux	40	40
West'uaire country	100	200
Cannes major	200	0
Idiot du Village	200	200
Base Alimentaire	200	200
Secours Catholique	200	200
Les Boucles Nationales du Printemps (Courses de vélos)	0	5500

Ces subventions sont inscrites au Budget 2020 au compte 6574.

-Les Moulineaux : certains passages à refaire.

### Maison des Assistantes Maternelles

Mme Christiane SAPIN LAVAUD informe le Conseil que Mme Mélanie SANCHEZ réalisera son stage de validation par vidéo conférence, et qu'elle doit effectuer sa formation de premiers secours.

La MAM devrait ouvrir au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### Délibération 2020-25 Les subventions communales

Monsieur le Maire présente les différentes associations et demande au Conseil de délibérer sur les subventions à attribuer à chacune. Lors de l'examen de la subvention attribuée de la subvention attribuée à l'Idiot du Village, Mme Catherine ANGIBAUD sort, en effet, elle est présidente de ladite association.

### Rue de la Mairie

Le stationnement en face de la Mairie de 2 places prévues pour une heure est utilisé en permanence par deux véhicules, et toujours les mêmes. Il est demandé au Maire de faire un courrier pour rappeler aux contrevenants d'avoir un comportement plus civique sans quoi ils pourraient être sanctionnés par une amende.

### Les Elies

Il a été constaté un dépôt sauvage de débris aux Elies. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dépôt de plainte a été effectué par le propriétaire du terrain.

### M.S.P

#### Délibération 2020-26 Location Cabinet 11 rue de la Croix

Monsieur le Maire présente la candidature de Madame RAUX, hypno thérapeute, désireuse d'intégrer notre M.S.P. N'ayant pas de cabinet vacant, et après échanges et accord de Clément FABRE, Ostéopathe, il est décidé de proposer à Mme RAUX de partager le cabinet d'ostéopathie. Le loyer mensuel actuel est de 200 € et 25 € de charges mensuelles.

Mme RAUX y sera dans un premier temps 2 jours par semaine.

M. FAVRE Clément sera présent 2 jours par semaine.

Mme RAUX devra s'acquitter d'un loyer égal à la moitié du montant du loyer actuel du dit cabinet soit 100 € de loyer et 12,50 € de charges et

Monsieur FAVRE d'un montant égal à l'autre moitié du montant du loyer du dit cabinet soit 100 € de loyer et 12,50 € de charges.

La même règle sera appliquée pour la consommation d'électricité.

### Employés communaux

Le Maire expose la prise en charge des deux employés communaux en arrêt de travail depuis plus ou moins 3 ans. La parole est donnée à Annie-Paule CHAILLOU qui explique les démarches en cours.

#### Cas Michel BOURDERON

- arrêt longue maladie ALD 30 qui sera à 3 ans début septembre 2020,
- une prolongation de 3 mois a été demandée jusqu'à cette même date,
- une demande de mise en invalidité à 59 ans pour usure prématurée de l'organisme est engagée.

#### Cas Sabine VOLTIERE

Elle a été reconnue en invalidité catégorie 1 par la Sécurité Sociale. Son dossier doit passer à la commission d'aptitude au poste de travail le 9 août 2020.

Si elle est reconnue inapte alors s'engage une procédure de reclassement.

Si elle est reconnue apte avec aménagement du poste, il faudra alors statuer sur la faisabilité des propositions.

## Réunion du 17 juin 2020

Présents : 14

Absente excusée : Stéphanie LE MAITRE

### Délibération 2020-27 Désignation des Délégués au SIVOS Jaurès-Magnier

Le Conseil revient sur les délégués du Conseil Municipal au SIVOS Jaurès-Magnier.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du dossier,

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'afin de répondre aux exigences législatives, il est nécessaire de désigner des délégués afin de représenter la Commune au sein du SIVOS Jaurès-Magnier.

Il appartient au Conseil d'élire les Délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'élire comme représentant de la Commune au sein du SIVOS Jaurès-Magnier avec 14 voix pour, 0 contre, 0 nul.

Laurent NIVARD, délégué titulaire,  
Christian GUSTAVE, délégué titulaire,  
Annie-Paule CHAILLOU, déléguée titulaire,  
Aurélien MARCHAND, délégué titulaire,  
Christiane SAPIN LAVAUD, déléguée titulaire,

### Délibération 2020-28 Nombre de membre du Conseil d'Administration du CCAS

Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Il vous est proposé de fixer à huit le nombre de membres du conseil d'administration (4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres).

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

14 voix pour,

0 abstention,

0 voix contre.

de fixer à huit (nombre devant être compris entre 8 et 16 et devant être pair) le nombre de membres du conseil d'administration.

Après avoir fixé le nombre de membres le Conseil Municipal nomme :

Membres du Conseil :

Annie-Paule CHAILLOU

Héliette GARDEY

Stéphanie LE MAITRE

Martine PREVAUD

Membres Hors-Conseil :

Micheline LACOMBE

Sylviane BERJON

Claude ROUGE

Bernard MARCHAIS

### Délibération 2020-29 Délégués SOLURIS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'afin de répondre aux exigences législatives, il est nécessaire de désigner des délégués afin de représenter la Commune au sein de SOLURIS.

Il appartient au Conseil d'élire :

- les Délégués titulaires et suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'ELIRE comme représentant de la Commune au sein de SOLURIS :

\* Myriam VALLEE, déléguée titulaire,

\* Catherine ANGIBAUD, déléguée suppléante,

\* Christian GUSTAVE, délégué suppléant.

### Bâtiments communaux

#### MSP

##### Adoucisseur d'eau

L'entartrage des robinets de la MSP est récurrent, il est proposé 2 devis pour l'installation d'un adoucisseur. Le Conseil souhaite faire une étude

comparative des devis présentés avant de prendre sa décision.

#### Climatisation

Des contrats d'entretien du système de climatisation de la MSP sont présentés.

Après avoir étudiés ceux-ci, le conseil retient le devis de DL Thermique avec 1 passage par an.

La crémone d'une fenêtre doit être remplacée. Un devis est présenté d'un montant de 172 €. Le Conseil accepte ce devis et charge l'Adjoint de commander les travaux.

#### Gites

La machine à laver le linge est en panne, un devis a été demandé, après avoir étudié celui-ci, Le Conseil décide d'acheter un nouveau lave-linge. Celui-ci devra être simple d'utilisation car il sera mis à disposition des personnes qui louent les gites.

#### Mam

4 des régulateurs des radiateurs doivent être remplacés un devis de 918 € est présenté. Le Conseil souhaite qu'un autre devis soit demandé à SIETEL, avant de prendre une décision.

#### Ecole

Les vitres côté rue seront faites par Clean 17 pour un passage par an, pour un montant de 200 €.

#### Voirie

La mini pelle louée a permis les travaux suivant :

-Le Pérat : le busage et pose de tuyaux,

-La Berche : les buses sont bouchées (voir si une entreprise ne peut pas effectuer le débouchage),

-Ozillac : les bernes sont refaites,

-Chez Genet : les bernes sont refaites,

-La Forêt : les tuyaux remplacés et têtes de ponts refaites,

-Le Boucaud : la pose de buses Mme GRASSIT Florence propose de les payer, les cantonniers effectueront la pose de celles-ci,

-Fonsablouse : des travaux sont à réaliser devant chez Monsieur Alexis COULON, or il y a de nombreux véhicules garés devant chez lui qui empêchent les travaux. Il est demandé au Maire de lui envoyer un courrier.

Des travaux d'évacuation des eaux pluviales sont nécessaires rue des Camélias deux devis sont présentés. Le Conseil demande une réévaluation complète de ces devis avant le choix décisionnel,

-Chemin du Brodis : il est nécessaire de prévoir une réfection de la route,-des devis sont demandés.

*Elagage d'arbres* : des devis doivent être demandés,  
*Radar pédagogique* : la commune a été contactée pour une installation.

### Questions diverses

#### Commissions communales

Fêtes & Sports & Loisirs : Christian GUSTAVE, (Président de Commission) Bernard GUSTAVE, Muriel MARCHAND, Christiane SAPIN LAVAUD, Stéphanie LE MAITRE, Myriam VALLEE, Catherine ANGIBAUD.

Madame GARDEY informe le Conseil qu'elle abandonne la prise en charge du Bourg et les illuminations de Noël.

Le Conseil demande à Monsieur Bernard GUSTAVE s'il veut se charger de la mise en lumière du Bourg lors de Noël et de l'éclairage public. Celui-ci accepte.

### Matériels

Monsieur FEDON informe le Conseil des diverses pannes :

Broyeur : les couteaux sont à changer,

Tondeuse : toujours en panne, la pièce est en commande. Cette pièce peut être faite sur mesure pour un montant de 700 €. Le Conseil opte pour cette solution,

Outillage : des devis pour du petit outillage sont présentés. Le Conseil charge Monsieur FEDON de faire le nécessaire.

Le Conseil est informé qu'un courrier a été envoyé à Monsieur SANCHEZ pour le lavoir de Chenine, concernant la décision prise lors de la précédente réunion de conseil.

### Ecole

Annie-Paule CHAILLOU fait part au Conseil de la reprise normale de la cantine, du transport scolaire, et de la garderie au 22 juin 2020, suivant les directives nationales face au COVID-19.

### Animation des Coteaux de Gironde

Annie-Paule CHAILLOU fait le compte rendu de la réunion extraordinaire de l'Association Animation des Coteaux de Gironde qui gère la Maison de retraite de la Déchandrie. Mme PIASECKI a démissionné de son poste de Présidente, et Madame GIRIBALDI, 1<sup>er</sup> Adjointe la remplace. La direction sera assurée pendant une année par Mme Suzette BOUCHER.

## Réunion du 2 juillet 2020

Présents : 12

Absents excusés : Florian PRULEAU, Christiane SAPIN LAVAUD, Bernard GUSTAVE (représenté avec pouvoir)

### Délibération 2020-31 et 2020-31-1 & 2020-31-2 & 2020-31-3 & 2020-31-4 Approbation des Comptes de Gestion 2019

Monsieur Christophe BERTAUX, Trésorier, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion qu'il a établi à la clôture de l'exercice 2019.

Le Maire le vise et certifie que le montant de titres et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019 dresse par le comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### Délibération 2020-32 Approbation du Compte Administratif 2019

#### Commune

Monsieur Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2019 qui fait apparaître :

#### *En section de fonctionnement*

Recettes	1 177 436,59 €
Dépenses	645 950,84 €
Dont excédent	<b>534 485,75 €</b>

#### *En section d'investissement*

Dépenses	594 046,65 €
Recettes	450 366,70 €
Restes à réaliser	120 000,00 €
Déficit	143 679,95 €

Le Compte Administratif 2019, est voté à l'unanimité des membres présents ainsi que le compte de gestion.

### Photovoltaïques

Monsieur Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2019 qui fait apparaître :

#### *En section de fonctionnement*

Recettes	28 297,44 €
Dépenses	10 523,94 €
Dont excédent	<b>17 773,50 €</b>

## En section d'investissement

Dépenses	7 002,82 €
Recettes	18 518,48 €
Restes à réaliser	0,00 €
Excédent	11 515,66 €

Le Compte Administratif 2019, est voté à l'unanimité des membres présents ainsi que le compte de gestion.

## Régie des Transports scolaire

Monsieur Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2019 qui fait apparaître :

### En section de fonctionnement

Recettes	9 577,89 €
Dépenses	13 571,79 €
Dont déficit	3 993,90 €

### En section d'investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Restes à réaliser	0 €
Déficit	0 €

Le Compte Administratif 2019, est voté à l'unanimité des membres présents ainsi que le compte de gestion.

## CCAS

Monsieur Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du Compte Administratif 2019 qui fait apparaître :

### En section de fonctionnement

Recettes	7 890,85 €
Dépenses	144,00 €
Dont excédent	7 746,85 €

### En section d'investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Restes à réaliser	0 €
Déficit	0 €

Le Compte Administratif 2019, est voté à l'unanimité des membres présents ainsi que le compte de gestion.

## Délibération 2020-33 Vote des taxes

Monsieur NIVARD rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2020, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux par rapport à l'année 2019 tout en

sachant que l'état a revalorisé les taux de la taxe d'habitation, du foncier non bâti et du CFE.

Ces derniers sont donc fixés comme suit :

Taxes	Année 2019	Année 2020
D'habitation	13,87	13,87
Foncière (bâti)	14,11	14,11
Foncière (non bâti)	31,42	31,42
CFE	19,88	19,88

## Délibération 2020-34 Indemnités Cimetière

Le Maire propose au Conseil que Daniel CHAUBENIT continue à ouvrir et fermer le Cimetière. Il est nécessaire de réviser comme tous les ans, les indemnités d'ouverture du Cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'une augmentation de l'indemnité d'ouverture du Cimetière à compter du 01/01/2020 de 1 % soit 778,02 € par an.

## Délibération 2020-35 Indemnité gîtes

Le Maire demande au Conseil de réviser comme tous les ans, les indemnités d'entretien des Gîtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'une augmentation avec une rétroactivité de l'indemnité Gîtes à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020 de 1 % soit 250,22 € par mois.

## Délibération 2020-36 Indemnité piégeage

Le Maire demande au Conseil de réviser comme tous les ans, les indemnités piégeage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'une augmentation.

Indemnité de piégeage pour l'année 2020, est augmentée de 1 % soit à 368,69 € par an.

Le piégeur indemnisé sera : Daniel CHAUBENIT.

## Délibération 2020-37 Confection du Budget Primitif 2020

Le Budget 2020 s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes investissement	927 797,23 €
Dépenses & recettes fonctionnement	1 198 154,10 €

## Pour le budget annexe des Panneaux Photovoltaïques 2020

Il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes fonctionnement	24 910,28 €
Dépenses & recettes investissement	18 518,48 €

## Pour le budget annexe du CCAS 2020

Il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes fonctionnement 7 890,85 €

Le Budget 2020 ainsi que ses budgets annexes, sont votés à l'unanimité des membres présents.

### Délibération 2020-38 Location d'un gîte suite à un sinistre

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la commune de Saint Bonnet a dû reloger en urgence dans un gîte une famille de Saint Georges des Agoûts suite à l'incendie de leur maison.

Le Gîte 3 a été bloqué auprès des gîtes de France jusqu'au 15 août 2020. Monsieur le Maire propose un forfait de 600 € par mois pour la location de ce gîte.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide : de louer le gîte 3 sis au 16 rue des Ecoles à Monsieur et Madame JEANNEAU Jean Claude à compter du 24 juillet 2020 pour un forfait mensuel de 600 € avec l'électricité en plus.

### Délibération 2020-39 Délégués SIEMFLA

Il appartient au Conseil d'élire :

- Un Délégué titulaire,
- Un Délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : d'élire comme représentant de la Commune au sein du S.I.E.M.F.L.A. avec 13 voix pour, 0 contre, 0 nul.

- \* Patrick FEDON, délégué titulaire,
- \* Christophe MARCHAND, délégué suppléant.

### Délibération 2020-40 Signature conventions SDEER

Le Maire présente les conventions avec le SDEER : Travaux d'éclairage public dossier EP 312-1001 Mise en lumière de l'Eglise tranche 2. Un coût total des travaux de 5 390,48 €. 50 % sont à la charge de la commune soit 2 653,81 €. La commune remboursera sa contribution en 2 annuités.

Après en avoir délibéré le Conseil charge le Maire de signer ladite convention.

De plus des Travaux de modernisation de l'éclairage rue de la Mairie dossier EP 312-1011 : un coût total des travaux de 1 797,46 €. 50 % sont à la charge de la commune soit 898,73 €. La commune remboursera sa contribution en une annuité.

## Réunion du 16 juillet 2020

Présents : 12

Absentes excusées : Christiane SAPIN LAVAUD - Héliette GARDEY - Stéphanie LE MAITRE

### Voirie

Patrick FEDON, Adjoint en charge de la voirie présente les différents devis concernant les travaux de voirie à effectuer au lieu-dit Fonsablouse.

Ces travaux seront faits en 2 tranches, des devis ont été demandés.

#### *Tranche 1*

Réalisation d'un busage en diamètre 400 sous accotement pour prolonger l'évacuation d'un fossé sur une longueur de 114 mètres linéaires :

SARL Les Travaux de l'Estuaire	7 793,47 € TTC
SAS TP Goyon	9 726,06 € TTC

#### *Tranche 2*

Réalisation de deux traversées de route avec buses béton armé 134A diamètre 400 sur une longueur de

20 mètres linéaires avec ouvrage béton armé anti ravinement sous la chaussée :

SARL Les Travaux de l'Estuaire	5 039,46 € TTC
SAS TP Goyon	3 460,56 € TTC

Soit un coût total de travaux :

SARL Les Travaux de l'Estuaire	12 832,93 € TTC
SAS TP Goyon	13 186,62 € TTC

Le Conseil après avoir pris connaissance des devis passe au vote, par 9 voix pour les Ets GOYON et 2 voix pour la SARL Les TRAVAUX DE L'ESTUAIRE, à la majorité des membres du Conseil Municipal présents, sont retenus les devis des Ets GOYON. Monsieur FEDON, Adjoint délégué à la voirie est chargé de commander les travaux.

## Réunion du 25 août 2020

Présents : 13

Absents excusés : Martine PREVAUD - Aurélien MARCHAND

### Employé Communaux

#### Délibération 2020-42 Création Comité de Pilotage « Elus » - Présentation du RIFSEEP

Annie-Paule CHAILLOU présente le RIFSEEP au Conseil Municipal.

Informe que ce régime est obligatoire. RIFSEEP veut dire : Régime Intermédiaire des Fonctionnaires tenant compte des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Mme CHAILLOU explique le but du RIFSEEP à savoir :

- donne lieu à une cotisation retraite,
- améliorer le salaire des fonctionnaires,
- rendre plus attractif les postes de travail,
- améliorer les revenus des retraites,
- encourager la progression de l'agent,
- diminuer l'absentéisme.

De plus le RIFSEEP est composé de :

- IFSE : Indemnité de Fonction, de Suggestion et d'Expertise versée mensuellement,
- CIA : Complément Indemnitaire Annuel, non obligatoire. Il peut être versé à titre exceptionnel.

Pour résumer :

- le RIFSEEP vient en remplacement du système de primes non soumises à cotisation,
- il apparaîtra comme une ligne supplémentaire dans le bulletin de salaire en complément du traitement indiciaire,
- il donne lieu à des cotisations,
- il valorise le poste de travail des agents en le rendant plus attractif.

Il convient donc de former un Comité de Pilotage de 4 élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que le Comité de Pilotage des Elus sera composé de Laurent NIVARD, Maire, d'Annie-Paule CHAILLOU, Adjointe en charge de ce dossier, de Muriel MARCHAND, et de Christophe MARCHAND.

Pour le financement annuel du RIFSEEP, le Conseil décide d'attendre les conclusions du Comité de Pilotage et d'en discuter ultérieurement suivant les propositions.

### Délibération 2020-43 Employés communaux - recrutement stagiaire

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un poste d'Adjoint Technique à temps complet reste à pourvoir et qu'il serait intéressant de l'adapter à Monsieur Lionel GODIE afin que ce dernier fasse partie intégrante du personnel communal.

En effet, Monsieur GODIE est employé par la commune et le SIVOS Jaurès-Magnier pour le remplacement de Mme VOLTIERE en tant que contractuel rémunéré par le CDG17 depuis novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter Monsieur Lionel GODIE en tant que stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 sur le poste d'Adjoint Technique Territorial à 35 heures.

Pour le dossier de Madame VOLTIERE le Conseil Municipal charge Mme CHAILLOU de contacter le CDG17 pour plus d'informations.

### Délibération 2020- 44 Augmentation tarif repas de cantine

Le Maire demande au Conseil Municipal de prévoir l'augmentation du prix des repas à la cantine, vu l'augmentation du prix des denrées, et rappelle que celui-ci n'a pas été augmenté depuis le 31 août 2019. Il propose à l'assemblée de délibérer en conséquence sur le prix des repas du restaurant scolaire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents fixe, à partir du 31 août 2020, le prix des repas servis au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 :

Prix du repas élève	2,25 €
Repas enseignant (équivalant à 2 repas élève)	4,50 €

### Délibération 2020-45 Dénomination rue

Suite à la demande des habitants du lieu-dit Vitrezay qui ont des problèmes d'adressage de courrier ou de livraison car il y a confusion entre la rue de Vitrezay et le lieu-dit VITREZAY, il est nécessaire de dénommer une voie communale VC 22.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer cette voie, rue de l'Ecluse.

**Nomination d'un membre de la Commission****Impôts**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2020, il a été proposé des membres pour la commission communale des impôts directs or il faisait partie de la liste, et les impôts ont indiqué que le Maire ne devait pas figurer sur cette liste.

Il convient donc au Conseil Municipal de proposer une autre personne.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal propose Monsieur Christian BUGNON et charge le Maire de faire le nécessaire.

**Assistance juridique Cimetière**

Suite à la réunion avec Monsieur CHEMINAUD du Groupe ELABOR pour la restructuration du Cimetière, il est proposé un devis pour une assistance juridique pour l'élaboration du règlement intérieur du Cimetière ainsi que pour d'éventuels conflits lors d'inhumations ou d'exhumations ou simplement pour la légitimité d'accès à une concession.

**Deux propositions :**

Pour une année 828 € TTC

Pour 3 ans 1 980 € TTC

Le Conseil juge le coût très élevé et souhaite qu'il soit demandé à GROUPAMA un devis pour les mêmes prestations et prendra sa décision ultérieurement.

**Bâtiments Communaux****Délibération 2020-47 Bail du 6 rue de la Forge**

Monsieur Christian GUSTAVE rappelle la délibération 2019-59 concernant la location du 6 rue de Forge à l'association les Petits Pieds, or pour des raisons administratives l'association n'a pas pu intégrer le local au 1<sup>er</sup> octobre 2019 comme convenu. Il convient donc d'annuler cette délibération et le bail.

L'Association les Petits Pieds gèrera la Maison des Assistantes Maternelles représentée par Madame Christiane SAPIN, Présidente et Madame Mélanie SANCHEZ Trésorière et Secrétaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de louer le local sis 6 rue de la Forge à l'Association Les Petits Pieds à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour un loyer mensuel de 300 € pour 2 assistantes maternelles.

Si une assistante maternelle supplémentaire vient compléter cette location, alors le loyer sera de 450 € pour 3 assistantes maternelles.

D'encaisser la caution d'un montant de 300 €.

L'eau et l'électricité seront à la charge de l'association Les Petits Pieds.

**Marché Vert**

Monsieur Christian GUSTAVE présente des devis de remplacement de la porte du Marché Vert qui est défectueuse.

Un cahier des charges identique a été présenté aux entreprises :

Ets BERTHELOT 7 626 € TTC

Ets COTTET 6 424 € TTC

Après avoir comparé les devis le Conseil retient l'entreprise COTTET pour un montant de 6 424 € TTC et charge Monsieur GUSTAVE Christian de commander les travaux.

Monsieur GUSTAVE invite le Conseil à réfléchir au changement des fenêtres du Marché Vert et propose des devis, cependant le Conseil estime que le manque d'isolation est dû aux deux grands rideaux côté rue du Stade, qu'il conviendrait que la Commission des Bâtiments Communaux se réunisse pour examiner la situation et décider quels sont les travaux prioritaires avant de changer les fenêtres.

**Logement Lotissement Les Loges**

La porte d'entrée de ce logement ne ferme plus correctement (une porte PVC avec un cadre Bois non fonctionnel). Un devis a été demandé aux Ets COTTET. Le Conseil accepte ce devis d'un montant de 1 677 € TTC et Charge Monsieur Christian GUSTAVE de commander les travaux.

**Délibération 2020-48 Logements communaux équipés de poêles à granulés - Prestations entretien et ramonage des poêles**

Des poêles à granulés équipent certains logements communaux à savoir :

- \* 3 Lotissement Les Loges,
- \* 4 Lotissement Les Loges,
- \* 9 Lotissement Les Loges,
- \* 5 rue de la Mairie,
- \* 14 rue du Stade (chaudière à granulés).

Or à ce jour, pour certains de ces logements, l'entretien n'est pas correctement assuré.

Monsieur GUSTAVE Christian propose deux solutions :

- 1- Chaque locataire entretien son chauffage et devra fournir un certificat d'entretien et de ramonage à la Mairie,
- 2- La prestation d'entretien et de ramonage sera effectuée pour chaque logement par l'entreprise CHAUBENIT de SAINT THOMAS DE CONAC. Cette prestation sera intégralement à la charge du locataire, répartie sur les loyers de l'année en tant que charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient la deuxième solution.

### Courrier de l'ACCA

Monsieur le Maire lit le courrier de l'ACCA demandant la mise à disposition pour L'ACCA du local au Camping du Club de l'Amitié qui n'est plus utilisé.

Ce local appartient au Club de l'Amitié et n'est pas utilisé car de gros travaux sont à entreprendre, et vu la situation cadastrale dans le PLU (zone inondable et submersible), ceux-ci sont soumis à différentes autorisations.

De plus cela engendrerait des nuisances sonores lors des réunions de chasseurs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents refuse d'accéder à la demande de l'ACCA et charge le Maire d'envoyer un courrier en ce sens.

### Questions diverses

#### Dossier puisage d'eau à Chenine

Le Maire informe le Conseil que le Médiateur de la République l'a contacté suite à la demande de Monsieur Bernard SANCHEZ, voisin de la mare à Chenine, concernant le puisage d'eau par les habitants et les services communaux dans celle-ci.

Monsieur le Maire doit se tenir à la disposition du Médiateur afin de trouver une entente « amicale » avec Monsieur Bernard SANCHEZ.

#### Plan Communal Secours - PCS

Annie-Paule CHAILLOU présente succinctement le PCS afin d'informer les membres du Conseil Municipal qu'un dossier concernant les différentes cellules du PCS est à leur disposition à la Mairie auprès de Valérie MERZERAUD.

#### Illuminations de Noël

Monsieur Bernard GUSTAVE en charge des illuminations de Noël informe le Conseil que 15 décorations sont en pannes, sur celles-ci 7 sont prises en garantie.

Un devis de réparation des 8 guirlandes restantes est présenté pour un montant de 1 904 € TTC.

Un autre devis pour le remplacement des guirlandes par un matériel neuf est présenté pour un montant de 2 184 € TTC.

Le Conseil charge Monsieur Bernard GUSTAVE de signer les devis et de commander 10 guirlandes à led neuves.

Ainsi que des lampes pour changer celles qui sont défectueuses.

#### Voirie

Monsieur Patrick FEDON présente un devis du Syndicat des Chemins pour la réfection du chemin du Brodi soit la VC23 d'un montant de 160 000 € pour 5 kms de voirie.

Le Conseil juge ce devis trop élevé.

#### Site internet

Monsieur le Maire va convoquer la commission Communication relations publiques et internet courant septembre pour mettre à jour le site internet de la commune.

#### Stade de Foot

Le Conseil est informé que 2 équipes vont venir s'entraîner et jouer sur le stade de st Bonnet. Cependant les vestiaires sont vétustes et l'éclairage du terrain est quasiment inexistant.

Il va être demandé au SDEER si une prise en charge (50 %) de l'éclairage du stade est possible.

Un devis sera demandé.

La Fédération de Football pourrait prendre en charge 25 % du coût de la réhabilitation du stade sous certaines conditions

#### Relais téléphonique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un relais téléphonique pour les 4 opérateurs. Emplacements proposés : la Cafourche du Lièvre, près du Cimetière, ou Stade de Foot.

## Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2020

Présents : 15

#### Employés communaux

#### Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises

Madame CHAILLOU présente un compte rendu du Comité de pilotage élus / employés communaux concernant les taux proposés pour IFSE.

Le Conseil est d'accord et charge Mme CHAILLOU de constituer et de transmettre le dossier de saisine au Comité Paritaire du Centre de Gestion de Charente Maritime.

### Vaccination des agents

Il est nécessaire que les agents soient à jour dans leur vaccination tétanique et pour les agents travaillant au contact du public (élèves ou population) en plus l'Hépatite B.

Pour les agents techniques affectés à la voirie, il serait bien qu'ils soient vaccinés en plus pour la leptospirose.

La leptospirose est une maladie potentiellement grave, parfois mortelle. On la contracte en général lors d'une activité en relation avec un environnement souillé par l'urine des animaux contaminés, notamment l'eau douce.

Le vaccin n'est pas remboursé par la Sécurité Sociale et Madame CHAILLOU propose au Conseil que la collectivité prenne en charge le financement de cette vaccination ainsi que des rappels, et présente un devis pour la vaccination des 3 cantonniers d'un montant de 1 710 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de prendre en charge la vaccination contre la leptospirose pour les 3 cantonniers ainsi que les rappels et accepte le devis.

### Stages et formations

Madame CHAILLOU explique que les employés peuvent avoir des formations obligatoires, et peuvent aussi en demander. Si ces formations sont effectuées sur le temps de travail, il n'y aura que le repas de pris en charge par la collectivité (s'il y a lieu).

Par compte, si la formation est effectuée sur un jour de congé de l'agent la collectivité devra, soit lui proposer de récupérer son temps passé en formation, soit lui régler des heures complémentaires, ou supplémentaires.

De plus lorsque l'on envoie un agent contractuel, les formations dispensées par le CNFPT sont payantes, cet agent n'ayant pas le statut de fonctionnaire territorial.

### Délibération 2020- Formation employés communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été prévu une formation pour l'habilitation électrique BE BS à Lionel GODIE.

## Réunion du 26 octobre 2020

Étaient présents : 13

Absentes : Christiane SAPIN LAVAUD - Stéphanie LE MAITRE

### Réhabilitation des logements communaux avec la participation de Monsieur RAT

Il est rappelé que 4 logements communaux sont vacants et nécessitent une réhabilitation tant au point de vue de l'isolation thermique et phonique.

Monsieur RAT du Cabinet MOREAU à Pérignac explique les différentes démarches et demandes ainsi que les travaux à faire afin de réhabiliter ces immeubles.

#### Logement 12 rue des Ecoles

Insalubre – très gros chantier, rénovation intégrale du logement

#### Logement 14 rue des Ecoles

Révision de la toiture, isolation thermique par l'extérieure, vérifier l'électricité, revoir les menuiseries, réhabiliter les différentes pièces

#### Logement 12 rue du Stade-ancien bureau de poste

Réaménager l'intégralité du local en logement – gros travaux

#### Logement 14 rue du Stade

Menuiseries volets, revoir peut être la répartition des pièces.

Un maitre d'œuvre sera retenu après consultation. Il déposera les documents d'urbanisme et mettra en

place un appel d'offre pour les travaux.

De plus, le Maitre d'œuvre suivra les travaux et les réunions de chantier.

### Délibération 2020-59 Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Annie-Paule CHAILLOU présente le Plan Communal de Sauvegarde détaillé avec le rôle interactif des différentes cellules. Le Conseil valide ce PCS et charge le Maire d'envoyer le PCS à la Préfecture.

### Questions diverses

Patrick FEDON et Annie-Paule CHAILLOU rendent compte de leur formation en tant qu'adjoints.

### RIFSEEP

Christophe MARCHAND présente un compte rendu du Comité de pilotage RIFSEEP et sur l'avancement de la mise en place de l'IFSE et d'un CIA au maximum de 49 % de l'IFSE annuel avec une modalité d'application en fonction de la fiche d'évaluation annuelle.

Ce dossier sera complété, puis adressé au Centre de Gestion pour validation et présenté lors de la

prochaine réunion de conseil.

### Site internet

Catherine ANGIBAUD informe le conseil qu'elle effectue l'inventaire des différentes entreprises avant de refaire les annonces.

### Salle des Fêtes

Suite aux nouvelles directives nationales et départementales concernant le COVID, la municipalité prend la décision de ne plus prêter la Salle des Fêtes aux associations, en effet en cas de contamination, la responsabilité de la commune serait engagée.

### Voirie

Compte rendu de la dernière commission de voirie, sur les derniers travaux effectués.

Patrick FEDON informe le Conseil que de nombreuses branches d'arbres sont dangereuses pour la circulation et propose plusieurs solutions :

- 1- Demander aux propriétaires d'élaguer les arbres dangereux (courriers)
- 2- Demander aux propriétaires de signer une autorisation pour la commune de couper les branches gênantes et dangereuses
- 3- Lorsqu'il y a danger imminent, la commune fait les travaux d'élagage et facture aux propriétaires

Le Conseil privilégie la proposition N°1 et la proposition 3 pour les dangers imminents

Au village de la couture, un mur est dangereux pour la circulation et menace de s'écrouler. Il est nécessaire d'adresser un courrier au propriétaire en

lui enjoignant de sécuriser ce mur, si les travaux ne sont pas effectués, il pourrait y avoir un arrêté de péril imminent sur ce bâtiment avec toutes les complications que cela peut entraîner.

La signalisation sur commune est à vérifier, sont délégués Patrick FEDON et Christian GUSTAVE pour circuler sur la commune, afin de préparer une liste des panneaux à changer ou à ajouter.

### Matériel

Patrick FEDON convoquera la commission matériel pour des démonstration de tracteur tondeuse, car il est nécessaire de changer le tracteur SHIBAURA.

### Bâtiments communaux

#### MSP

Achat de mobilier supplémentaire (chaises et bureau), validé par le Conseil. Christian GUSTAVE est chargé de commander le mobilier.

### 21 rue du Stade

Patrick Prestation demande s'il serait possible que la clôture soit refaite et propose de faire les travaux si la commune paie les matériaux. Le Conseil est d'accord pour payer les matériaux, et souhaite que Patrick Prestation dégage la commune par écrit, de toutes responsabilités en cas de problèmes lors des travaux.

### Marché Vert et Salle des Fêtes (moustiquaires)

Les devis sont en cours d'élaboration

### Aire de jeux

Suite à la demande de Mme SAPIN, le Conseil ne voit pas d'intérêt de mettre un grillage pour limiter l'aire de jeux des enfants

## Réunion du 19 novembre 2020

Étaient présents : 14

Absente excusée : Christiane SAPIN LAVAUD

### Délibération 2020-60 Office de Tourisme Jonzac

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service de l'Office de Tourisme de Haute Saintonge.

Les prestations sont : la visibilité des offres de location des gîtes sur 3 sites différents (CDCHS, Région, Département), une parution dans le guide de Jonzac et Haute Saintonge, la mise à jour des fiches des gîtes, plus toutes les prestations habituellement offertes par l'Office du Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de reconduire la cotisation à l'Office de Tourisme et de prévoir cette somme au Budget 2021.

### Délibération 2020-62 Adhésion CDG17 service Chômage

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des

communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de SAINT BONNET SUR GIRONDE et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, à l'unanimité,

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

#### Délibération 2020-63 Site internet

Le Maire rappelle que le Conseil avait décidé de résilier le contrat du site internet avec Réseaux des Communes et de demander un devis à SOLURIS pour la reprise du site internet.

Plusieurs propositions sont présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir l'offre de service plus d'un montant de 700 € net avec une maintenance annuelle.

#### Bâtiments communaux :

##### Délibération 2020-63 Chaufferie lot 1 avenant 2

Le Maire informe le Conseil que des travaux supplémentaires au niveau du crépissage ont été demandés, un avenant est présenté.

Ces modifications entraînent coût supplémentaire de **667,93 € HT**.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte l'avenant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'annuler le loyer commercial et les charges pour le mois de novembre 2020 pour :

Nom du Patricien	Spécialité	Montant de la location et charges
		novembre 2020
Sabine THOMAS	réflexologue	37,16 €

De plus, Monsieur GUSTAVE Christian présente un devis pour l'achat de matériels supplémentaires pour l'aménagement du cabinet loué à l'hôpital de Jonzac d'un montant de 309,90 €.

Le Conseil donne son accord et charge Monsieur Christian GUSTAVE de commander le mobilier.

Madame BORLON a demandé si elle pouvait louer le cabinet dentaire une journée par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de proposer

de l'entreprise EGCB17 d'un montant de 667,93 € HT

Vu les délibérations du 15 janvier 2020 concernant l'attribution des marchés aux entreprises ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter l'avenant 2 sur les travaux suivants.

##### Délibération 2020-64 Chaufferie lot 5 avenant 2

Le Maire informe le Conseil qu'une extension du réseau de chaleur à destination des gîtes communaux, un avenant est présenté.

Ces modifications entraînent coût supplémentaire de **446,53 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte l'avenant de l'entreprise CIGEC d'un montant de 446,53 € HT

Vu les délibérations du 15 janvier 2020 concernant l'attribution des marchés aux entreprises ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter l'avenant 2 sur les travaux suivants

##### Délibération 2020-65 Annulation loyers MSP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du premier confinement, les loyers des professionnels de santé qui n'exerçaient pas suite à l'épidémie COVID 19 et à la suspension de l'activité économique par le gouvernement avaient été annulés. Il propose de reconduire cette décision pour les professionnels de la MSP qui n'exercent pas.

à Madame Borlon, les mêmes conditions faites et acceptées par l'hôpital de Jonzac, soit une redevance mensuelle de 150 € pour la présence d'une journée par semaine (charge comprises – eau électricité entretien des communs). Il est proposé pour une somme complémentaire de 50 € / mois pour une journée additionnelle de présence dans le local.

##### Délibération 2020-66 Location Gîte

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la commune de Saint Bonnet a dû reloger en urgence

dans un gîte une famille

Le Gîte 3 a été mis à disposition de Madame Valérie PELLERAY. Monsieur le Maire propose un forfait de 400 € par mois pour la location de ce gîte avec en plus la redevance électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

De louer le gîte 3 sis au 16 rue des Ecoles à Madame Valérie PELLERAY à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour un forfait mensuel de 400 € avec l'électricité en plus.

### Restaurant scolaire

Annie-Paule CHAILLOU présente au Conseil Municipal le règlement intérieur du restaurant scolaire et demande au Conseil de le valider.

Le Conseil approuve le Règlement intérieur de la Cantine.

Annie-Paule CHAILLOU explique au Conseil Municipal qu'un déficit financier existe au niveau de la restauration scolaire, en effet, les recettes des repas de cantine ne couvrent pas le coût des dépenses alimentaires et encore moins si l'on rajoute le coût du personnel. La différence se creuse de plus en plus avec les contraintes des menus végétariens, des menus bio que la collectivité est obligée de proposer aux élèves. Il serait nécessaire de revoir le tarif du repas de cantine. Le Conseil est d'accord, et propose de considérer ces informations lors de la prochaine

augmentation du prix du repas.

Annie-Paule CHAILLOU informe le Conseil de la possibilité de créer une cuisine centrale entre la commune de Saint Bonnet sur Gironde et le SIVOS Jaurès-Magnier. Le Conseil charge Annie-Paule CHAILLOU de ce dossier.

### Délibération 2020-67 Cimetière tarifs concessions-caveaux-columbarium-jardin du souvenir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux engagés pour les reprises de concessions du cimetière, la remise en état de l'ossuaire communal etc. Il explique les motifs qui ont rendu nécessaires un règlement intérieur du cimetière. Il s'enquiert auprès de chaque conseiller qui a été récipiendaire dudit règlement intérieur pour connaître le sentiment de chacun sur ce document et demande à chacun de faire part de ses observations. Après discussion, à l'unanimité les membres du conseil adoptent ledit règlement intérieur du cimetière.

Le Conseil décide par ailleurs de modifier le tarif des concessions de terrain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de fixer les prix suivants :

#### CONCESSIONS PLEINE TERRE

Concession de quinze ans : 50 € / le mètre carré

Concession de trente ans : 80 € / le mètre carré

### CAVEAU PROVISOIRE COMMUNAL:

L'assemblée après discussion décide de conserver la gratuité des services pour l'occupation du caveau provisoire pour une durée de un mois

1 mois	Gratuit
2 <sup>ème</sup> mois	100
3 <sup>ème</sup> mois	100
4 <sup>ème</sup> mois	100
5 <sup>ème</sup> mois	100
6 <sup>ème</sup> mois	100

Au-delà de 6 mois le séjour du corps sera facturé 500 € par mois supplémentaires

### CAVEAUX

Carré	Numéro	Caveaux			
		Dimensions en mètres H x L x l	Nombre de places	Etat	Prix/30 ans
1	9	150x160x220	4	b	2 000 €
1	10	138x73x210	4	b	2 800 €
1	34	80x120x240	6	b	1 900 €
1	96	190x160x220	9	b	2 000 €
2	11	80x75x220	1	b	600 €
2	16	166x190x240	6	b	1 700 €
2	27	140x220x160	6	b	1 900 €
2	34	185x130x230	6	b	1 300 €
2	48	150x130x220	2	b	900 €
2	76	130x160x220	4	b	2 300 €
4	1	130x175x220	6	b	2 300 €

4	27	190x220x190	9	b	2 000 €
4	39	140x220x120	4	b	1 700 €

### COLUMBARIUM

Alvéoles Cinéraires quinze ans : 500 € / l'algéole

Alvéoles Cinéraires trente ans : 750 € / l'algéole

### JARDIN DU SOUVENIR

Dispersion des cendres : gratuite

Le Conseil Municipal décide en outre que les plaquettes signalétiques pour plaque du Jardin du Souvenir seront fournies et posées par les services municipaux, elles soient facturées lors de la demande de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir à la famille. Cette plaque sera remise à la famille pour la gravure qui devra comporter le nom de famille (20mm) le prénom (18mm)

Date de naissance et décès (18mm) la police sera d'imprimerie couleur dorée. Le prix est fixé à 30 €.

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté d'application dudit règlement qui sera affiché dans le cimetière et tenu à disposition du public en Mairie. Ledit règlement sera remis à chaque concessionnaire lors de l'achat ou le renouvellement d'une concession.

Monsieur Christian GUSTAVE signale au Conseil qu'il est nécessaire de réparer le mur du fond du Cimetière, et qu'il pourrait être fait une proposition d'achat de terrain derrière ce mur afin de le consolider.

Le Conseil souhaite qu'il soit demandé au propriétaire du champ, l'autorisation de remblayer le long du mur afin de le fortifier.

Christian GUSTAVE propose également de refaire les entrées du Cimetière avec les pavés restants qui pourraient alors être utilisés.

Laurent NIVARD informe le Conseil de la pose d'un pylône 4G multi opérateur sur la commune près du Cimetière. Une demande de dépôt simultané de dossiers (Information et Déclaration Préalable). Le Conseil charge le maire de répondre favorablement à cette demande.

### Matériel

#### Délibération 2020-68 Achat tracteur tondeuse

Patrick FEDON présente différents devis pour l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse homologation route, et explique au Conseil qu'il ne participera pas à la décision ayant négocié, avec tous les prestataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

\* d'acheter une tondeuse frontale HUSQVARNA modèle P525D année 2020 d'un montant TTC de

22 080 € aux Ets CHEVALERIAS. La carte grise et la plaque sont offertes par la société, ainsi que la première révision

\* une reprise de la tondeuse SHIBAURA d'un montant de 3 000 € sera faite par les Ets CHEVALERIAS

Patrick FEDON est chargé de commander le tracteur tondeuse

Il est présenté un devis pour un Kit de désherbage chauffant et pour un coupe bordures électrique. Le Conseil réserve sa décision

#### Délibération 2020-69 Service de la publicité foncière

Pour l'acquisition du terrain à Troquereau pour la défense incendie, il a été décidé de faire un acte administratif. Il a été fait une demande de renseignements auprès de la Direction Générale des Finances Publiques au service de la Publicité Foncières de Jonzac dont le coût est de 12 €.

Le Conseil charge le Maire de mandater la somme de 12 € à la DGFIP.

#### Délibération 2020-70 Candélabre autonome à la Geaitrie-EP312-1016

Le candélabre solaire est hors-service, il est nécessaire de le remplacer pour sécuriser l'abri bus existant.

Un devis a été demandé au SDEER, qui propose un remplacement intégral pour un montant total de 3321,25 €.

Le SDEER prendrait 50 % du devis en charge donc il resterait à la charge de la commune 1 769,13 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le devis du SDEER avec à la charge de la commune 1 769,13 € avec un remboursement échelonné en deux années.

### Questions diverses

#### Caméras

Il a été demandé un devis pour l'installation de caméra de surveillance de la plateforme des containers poubelles route de Pleine Selve. Un problème apparaît, au niveau du stockage des données recueillies. Il est présenté un devis de 5 875 € y sont inclus, la déclaration et le dossier pour la CNIL inclus.

Cela pourrait être possible avec l'installation du pylône 4 multi-opérateurs.

#### Venelle des Commerces

Il a été demandé d'éclairer la Venelle des Commerces, située entre le Lotissement Les Vignes et la Place de la Superette. Un devis sera demandé au

SDEER.

## Panneaux de signalisation

Un recensement des plaques de rues, des panneaux indicateur, des panneaux de hameau a été fait par Messieurs FEDON Patrick et GUSTAVE Christian. Un devis du Syndicat de la Voirie d'un montant de 1 427 € est présenté.

Le Conseil valide ce devis et charge les adjoints de passer commande

## Décorations de Noël

Christian GUSTAVE propose d'acheter 3 ou 4 grands sapins au lieu de la vingtaine habituelle, de les décorer avec des guirlandes électriques. Le Conseil est d'accord et charge Christian Gustave de commander les sapins et Bernard GUSTAVE de la décoration électrique de ceux-ci

## Voirie - Travaux

Patrick FEDON fait un compte rendu des travaux de voirie :

Le Boucaud – chantier terminé

Les Moulineaux – chantier terminé

Fonsablouse - suite aux travaux, il apparait un dos d'âne, Patrick FEDON est chargé de contacter les établissements GOYON afin de rectifier celui-ci.

La Charbonnière – le Petit Marand – un devis pour du bicouche par les Ets GOYON 4 244 € Patrick FEDON est chargé de commander les travaux

La Prévotière – les containers sont régulièrement tombés dans le fossé, ou débordent d'ordures ménagères, il est nécessaire de revoir cet espace. La Commission de Voirie ira sur place afin de trouver une solution

Les Moulineaux – un nid de frelons a été signalé, Patrick FEDON a averti le propriétaire de la parcelle ou il se situait, afin qu'il fasse le nécessaire pour

## Aide aux commerces

Les règles de confinement mise en place par le gouvernement, ont imposé à nouveau la suspension de l'activité économique de certains commerces, et cela inquiète le Conseil Municipal, qui souhaite que ces activités soient pérennes.

**C'est pourquoi, le maire et les adjoints ont décidé de reverser leurs indemnités d'élus à la commune et de verser une aide exceptionnelle pour soutenir certaines activités commerciales :**

Laurent NIVARD	1 042,93 €
Christian GUSTAVE	277,57 €
Annie-Paule CHAILLOU	277,57 €
Patrick FEDON	277,57 €
<b>Total</b>	<b>1 875,64 €</b>

Le montant de 1 800 € sera réparti entre les 4 commerces retenus, et la Mairie versera directement à chacun des commerçants la somme allouée.

Héliette GARDEY signale que la ponne devant chez Monsieur MANFREDI a été déplacée, et que par conséquent, les véhicules ne sont plus ralentis.

Héliette GARDEY fait remarquer que l'emplacement de l'ancienne boîte aux lettres à côté de chez elle n'a pas été nettoyé et que cela nécessiterait un petit coup de peinture.

l'éradiquer.

Le Bourg – des containers pourraient être ajouté dans la Venelle des Commerces et en face de la pharmacie coté Maison de Retraite

## Syndicats de Marais

Patrick FEDON propose au Conseil de rencontrer les Présidents des Syndicats du Marais de Saint Bonnet soit Philippe PERDRIAUD et Christian BUGNON afin qu'ils présentent et expliquent le fonctionnement de leurs Syndicats. Le Conseil est d'accord et charge Patrick FEDON d'organiser ces rencontres lors du prochain Conseil Municipal.

## Container Vêtement - Cimetière

L'accès au container est trop haut, il faut voir avec la CDCHS soit un aménagement spécifique, soit un nouvel emplacement.

## Communication

Il y a un manque de communication d'informations vers la population, la commission va se pencher sur le problème pour trouver une solution.

Il est prévu une réunion pour le site internet le 25 novembre à 14 h.

## Calendrier des pompiers

Il pourrait y avoir un dépôt des calendriers à l'Agence Postale Communale et à la Mairie, Laurent NIVARD verra avec le Centre de secours de Mirambeau pour une éventuelle mise en place.

## Employé

Thomas CHAINTRIER est en accident de travail à compter de ce jour, il s'est blessé au doigt ce qui a nécessité des points de sutures.

# Informations Communales

## Permanences Maire et Adjoint

**Laurent NIVARD, Maire**

06.63.03.83.04  
sur rendez-vous

**Annie-Paule CHAILLOU, 2<sup>ème</sup> Adjoint**

07.86.53.05.43  
Permanence sur rendez-vous

**Christian GUSTAVE, 1<sup>er</sup> Adjoint**

06.87.54.27.25  
Permanence sur rendez-vous

**Patrick FEDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint**

06.73.73.57.96  
Permanence sur rendez-vous

## Horaires d'ouverture

**Mairie : 05.46.86.01.59**

Lundi	9 h 15 à 12 h 30	13 h 30 à 17 h 15
Mardi	<i>Fermée au public</i>	13 h 30 à 17 h 15
Mercredi	9 h 15 à 12 h 30	13 h 30 à 17 h 15
Jeudi	9 h 15 à 12 h 30	<i>Fermée au public</i>
Vendredi	9 h 15 à 12 h 30	13 h 30 à 16 h 15

**Pour les dossiers d'aide sociale, d'urbanisme et cimetière venir uniquement l'après-midi.**

## Sapins de Noël

La Municipalité remercie les Pépinières BUGNON qui offrent généreusement chaque année le grand sapin monté sur la place de la Salle des Fêtes.

## Sacs Jaunes – Tri sélectif

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont distribués gratuitement par **Annie GRÉZIL** :

à l'Agence Postale Communale  
**18 rue de la Mairie à Saint Bonnet sur Gironde**  
**du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30**



Nous demandons aux nouveaux arrivants de bien vouloir se faire connaître au secrétariat de la Mairie. Nous avons besoin de vos coordonnées administratives surtout lorsqu'il y a des enfants, pour les prévisions d'effectifs scolaires, mais aussi pour le recensement militaire, l'inscription sur les listes électorales, etc...

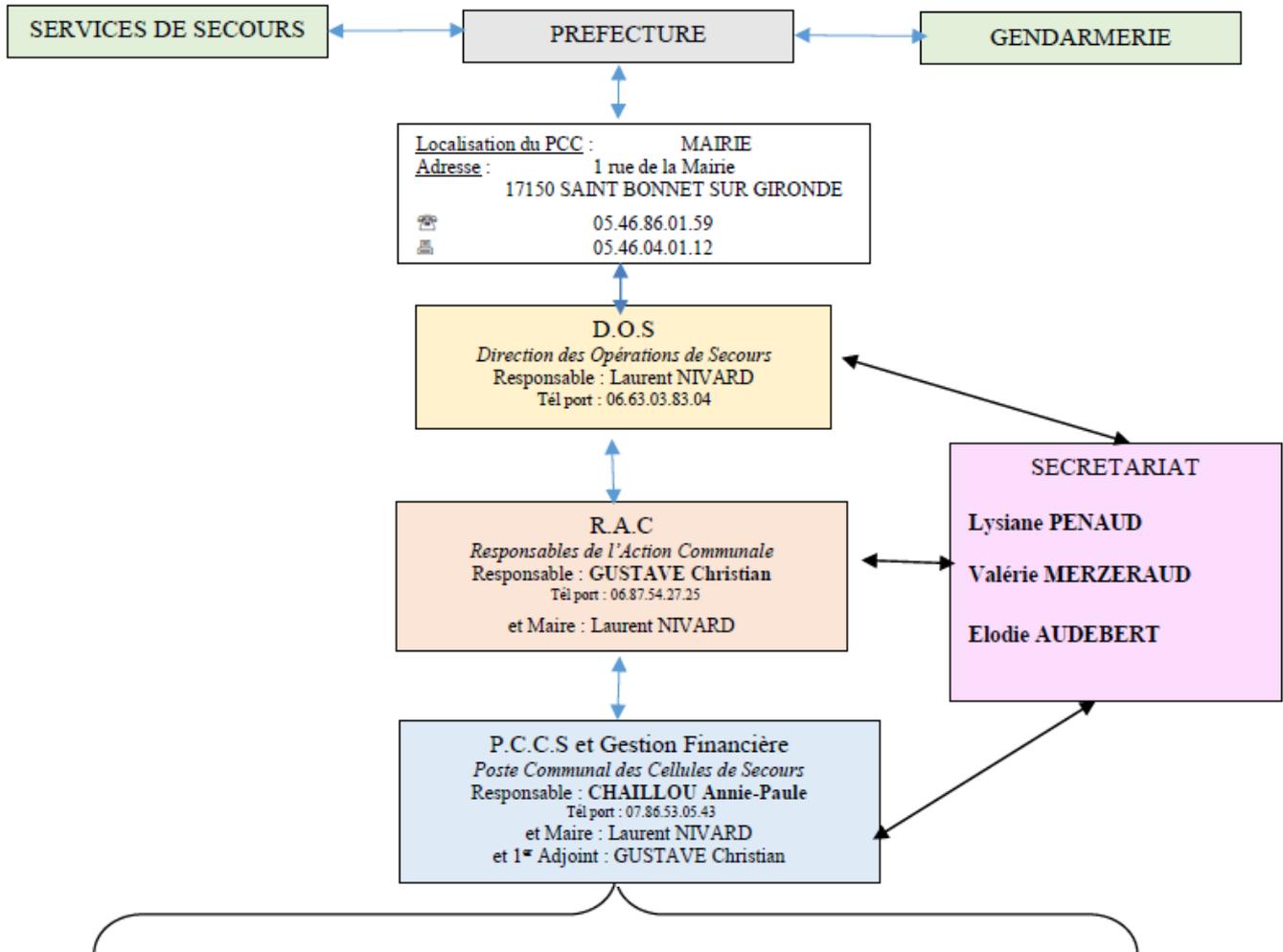
Merci pour votre compréhension.

## Location de salles communales

Vous devez vous adresser au secrétariat de la Mairie. Les modalités du contrat de location et les tarifs vous seront communiqués lors de votre réservation. **La réservation ne sera effective que lorsque la caution sera déposée au Secrétariat de Mairie.** Des chèques de paiement ainsi que l'attestation de votre assurance responsabilité civile devront être fournis.

Nous rappelons aux utilisateurs que les salles doivent être laissées propres (balayées, carrelages lavés), les équipements nettoyés (gazinière, chambres froides, WC, tables, chaises...)

## Plan Communal de Sauvegarde



Cellule POPULATION	Cellule COMMUNICATION	Cellule LOGISTIQUE	Cellule HEBERGEMENT	Cellule RAVITAILLEMENT ALIMENTATION
Marché Vert	Salle Basse Mairie	Ateliers communaux	Salle des Fêtes	Cantine
Bernard GUSTAVE Stéphanie LE MAITRE Catherine ANGIBAUD Annie GREZIL Recensement Evacuation • des isolés • des sinistrés Répartition et information de la population Transport des sinistrés Compte rendu au PCCS	Myriam VALLEE Florian PRULEAU Lionel GODIE Dorothee BOURGEOIS Bon fonctionnement des moyens de communications • Téléphone • Internet • Porte-voix Mise à jour • Des évacués • Des sinistrés • Des blessés • Des décédés Informations des familles Compte rendu au PCCS	Patrick FEDON Christophe MARCHAND Christiane SAPIN LAVAUD Thierry BIDAUD Michel BOURDERON Thomas CHAINTRIER Inventaires des moyens Maintenance des matériels Sécuriser les alimentations des réseaux Transmission Zone sinistrée Balisage Transports Compte rendu au PCCS	Martine PREVAUD Aurélien MARCHAND Brigitte PERRAUT Recenser • Les moyens dans les locaux • Réquisition des espaces publics • Listage des sinistrés accueillis Accueil des sinistrés avec • Répartition • Comptabilisation Demande d'appui sécurité civile Compte rendu au PCCS	Muriel MARCHAND Heliette GARDEY Stéphanie DAUNIS Sabine VOLTIERE Fournitures auprès des commerces • Repas – alimentation • Boissons Distribution des repas Hygiène alimentaire Nettoyage et évacuation des déchets Surveillance des stocks Compte rendu au PCCS

# État Civil

## Bienvenue aux Bébés

**Cléo GUERIN PAGA**, né(e) le 18 décembre 2019 à SAINTES

**Théo MARCHAND**, né(e) le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à SAINTES

**Léon FAVEREAU STOKER**, né(e) le 23 mars 2020 à LORMONT

**Lya, Julia MAHET CONSTANT**, né(e) le 22 juin 2020 à BLAYE

**Klayven FOURMANN**, né(e) le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à BLAYE

**Oscar TAYORO**, né(e) le 8 décembre 2020 à SAINTES

**Romy POLI**, né(e) le 9 décembre 2020 à SAINTES

*Toutes nos félicitations aux heureux parents*

## Ils se sont unis

**Maxime PASQUIER & Amélie CARDINEAU**  
le 18 juillet 2020

**Thierry FRUNAUD & Chantal NOBLE**  
le 29 août 2020

*Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux*

## Ils nous ont quittés

le 17 décembre 2019,	<b>RAIGNER née CASTET Bernadette, Françoise</b>
le 21 janvier 2020,	<b>BRUN Christian</b>
le 28 janvier 2020,	<b>MARSAUD née BARRE Renée</b>
le 11 février 2020,	<b>CHAGNON Yves</b>
le 14 février 2020,	<b>COTTET née BROUARD Micheline, Ginette, Emma</b>
le 2 mars 2020,	<b>LETANGRE Alain, Paul</b>
le 18 mars 2020,	<b>LACHAIZE née ROCHARD Nicole, Josette</b>
le 21 mars 2020,	<b>LATESTÉ née JOYAUX Simonne</b>
le 1 <sup>er</sup> avril 2020,	<b>RAPITEAU Alfred, Henri, Fernand</b>
le 19 avril 2020,	<b>ROY René, Fernand</b>
le 26 avril 2020,	<b>JOLY Christian, Fernand</b>
le 27 avril 2020,	<b>PENEAU née BELON Yvette, Germaine</b>
le 27 avril 2020,	<b>PRE née DUPIN Julienne, Louissette, Roberte</b>
le 9 mai 2020,	<b>COUDRET Denis</b>
le 22 mai 2020,	<b>BENOIT LAMAÎTRIE née ARCHAMBEAU Andrée, Renée</b>
le 2 juin 2020,	<b>CLÉMENCEAU née GAUTRAUD Andréa, Henriette</b>
le 3 juin 2020,	<b>POLLARD née KNOLL Anne, Constance</b>
le 12 juin 2020,	<b>GUILLOU Pierre, Marie, Auguste</b>
le 13 juin 2020,	<b>ALLEMAGNE née PAINAUD Josiane</b>
le 1 <sup>er</sup> juillet 2020,	<b>DUGUÉ née LUCAZEAU Jeannine</b>
le 2 juillet 2020,	<b>BOUCHE Elie, Roger</b>
le 18 juillet 2020,	<b>BERTHELOT Gérard</b>
le 23 juillet 2020,	<b>VOISIN née BÉLAVOIR Madeleine, Pierrette</b>
le 9 août 2020,	<b>BONNIN née BONNEGARDE Pierrette</b>
le 13 août 2020,	<b>GATINEAU Guy, Albert</b>
le 25 août 2020,	<b>FOURNIÉ Yvette, Jeannine, Marie</b>
le 3 septembre 2020,	<b>DANIAUD Alcée, Paul</b>
le 23 octobre 2020,	<b>PALMADE née PAVAILLON Gisèle, Odette, Henriette</b>
le 12 novembre 2020,	<b>FRUNEAU née FEUGNET Gabrielle, Dorette</b>
le 9 décembre 2020,	<b>BROUQUEYRE née GILBARDI Jeanne, Lucette, Geneviève</b>
le 13 décembre 2020,	<b>VINATIER née DUBREUIL Anne, Marie, Elianne</b>
le 13 décembre 2020,	<b>ITHIER Ismain</b>
le 15 décembre 2020,	<b>STERNOWSKI née PENEAU Pierrette, Fernande</b>
le 16 décembre 2020,	<b>CASTEX née TESSIER Geneviève, Odette</b>
le 17 décembre 2020,	<b>MARAN née BOUQUET Louissette</b>

### Obsèques religieuses :

Appeler en premier le secrétariat de la Paroisse : **05.46.49.61.63**

Puis si besoin, les personnes relais :

M. ROUGÉ Claude	05.46.86.04.53
M. & Mme GIRAUD Jean	05.46.86.04.61
M. BOSSIS Raymond	05.46.86.02.19

***Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des défunts***

## Cantine

L'équipe de la Cantine est heureuse de son succès auprès des enfants pour le repas de Noël et apprécie à cette occasion le résultat de l'inspection d'hygiène lors du contrôle de la cuisine scolaire et de la salle de restauration avec mention « très satisfaisante »



# Des nouvelles des écoliers de Saint Bonnet sur Gironde

En 2020, l'école comptait 75 élèves en début d'année, répartis sur 3 classes à double niveau.

- Avant les vacances de février, l'école a organisé **une tombola** pour remplacer le traditionnel loto. Le tirage de cette fructueuse tombola a eu lieu le jour du **Carnaval**, où de nombreux lots ont été gagnés.

C'est par une après-midi ensoleillée, le vendredi 20 février, que les élèves du RPI ont défilé dans les rues de St Bonnet. Le défilé s'est terminé par un goûter composé de crêpes et gâteaux préparés par les familles. Nous remercions les familles pour leur présence et leurs pâtisseries.



- Cette année 2020 n'a pas été ordinaire avec l'arrivée du virus qui a bouleversé l'organisation de tous, à commencer par nos petits écoliers. Tous les projets mis en place et prévus ont dû être mis de côté : les séances de natation des élèves ont été interrompues ou annulées, le projet chorale aussi s'est arrêté, le projet voile pour les élèves de CM n'a pas pu avoir lieu et le projet vélo prévu en fin d'année n'a pas pu se faire non plus. A partir du 13 mars, le confinement a obligé les élèves à faire classe à la maison. Les enseignantes ont assuré une continuité pédagogique via le site de l'école, sur lequel chaque classe dispose d'un espace pour les élèves. Pendant 2 mois, les familles ont dû accompagner les apprentissages de leur(s) enfant(s), en les conciliant avec leur travail professionnel. L'équipe enseignante remercie les familles pour tous les efforts réalisés pour suivre au mieux les apprentissages scolaires proposés.

A partir du 12 mai, après la mise en place d'un protocole sanitaire strict, les enseignantes ont eu plaisir à retrouver quelques élèves en classe. Nous étions peu nombreux en mai mais nous avons tout de même terminé l'année avec presque tous les élèves.

Malheureusement, les voyages scolaires et fête d'école prévus n'ont pas été autorisés.

- En septembre, l'école a proposé **une rentrée en musique**. Les 66 élèves du CP au CM2 sont retournés en classe dans un contexte encore un peu différent mais l'équipe enseignante s'efforce de leur proposer des projets pour les motiver à apprendre. Tous ont participé au **Sentier des arts**, en découvrant des œuvres proposées sur différents sites (Vitrezay, Port Maubert et Corme Ecluse). Puis des affiches et d'autres travaux ont été réalisés en classe.



- **La rentrée du 2 novembre** a encore été marquante pour nos petits élèves avec le port du masque obligatoire et une réflexion sur la laïcité et les valeurs de notre école suite à l'assassinat du professeur Samuel Paty. Un hommage lui a été rendu avec la lecture de la lettre de Jean Jaurès adressée aux instituteurs et institutrices, suivie d'une minute de silence. Dans leur classe, les élèves ont discuté de cet événement et rappelé les valeurs importantes de notre pays et de l'école. Ensuite, un affichage collectif a été réalisé avec la participation de chacun.
- L'équipe enseignante renouvelle les projets qui n'ont pu voir le jour ou aboutir car nous devons aller de l'avant pour nos élèves.  
En décembre, les élèves toujours très motivés ont réalisé **un crosssportif** au sein de l'école, mélangeant des activités variées (courses, sauts, équilibres).  
Un spectacle de Noël est prévu pour permettre aux enfants de St Bonnet de patienter avant les vacances de Noël tant attendues.



D'autres activités et manifestations sont prévues pour 2021 si cela nous est permis, alors ne manquez pas de consulter le panneau d'affichage ou le site de l'école : <http://ecolestbonnet.toutemonecole.fr>

**Meilleurs vœux pour l'année 2021 !!!**



# Les animations en EHPAD au Jardin des Loges

Les différentes activités proposées sont conçues par Cathy l'animatrice, les AMP et l'équipe paramédicale pour l'Unité protégée, avec plusieurs objectifs :

- **Créer du lien social** entre les résidents et avec les équipes,
- **Stimuler les capacités** de chacun et **prévenir la perte d'autonomie**,
- **Offrir du bien-être** et un mode de vie qui a du sens pour les résidents,
- **Favoriser les liens** avec l'extérieur et la famille.

**Les animations** au travers d'activités adaptées à leurs capacités et à leurs envies. Chacun doit pouvoir participer, pour profiter aussi bien du caractère social que ludique de l'animation, sans être bridé par son état de santé. L'activité au jardin des loges fait vraiment partie du projet d'établissement.

Les animations pour personnes âgées peuvent prendre des formes variées avec **des ateliers autour des sens, de la mémoire, de l'expression, des capacités physiques**, mais peuvent aussi prendre la forme de sorties ou d'événements. Des visites, des spectacles, des animations artistiques permettent d'apporter du dynamisme au quotidien de l'établissement. De même **des sorties inter-résidences, à la base de loisirs, ou des balades** permettent aux résidents de garder un lien avec l'extérieur de l'établissement et de rester intégrés à la vie de la commune.

## Exemples d'animations en Ehpad

<i>Activité proposée</i>	<i>Objectif</i>
Jeux de mémoire Wivy	Stimuler les capacités cognitives
Atelier Prévention des chutes	Garder une posture stable
Activités cuisine	Retrouver les plaisirs de la table
Art créatif	S'amuser en vue de se réaliser
Spectacles et fêtes	Renforcer la cohésion sociale
Bien-être/Esthétique	Revalorisation par le maquillage
Tango	Se divertir et apprendre de nouveaux pas de danse
Séance cinéma	Film choisi par les résidents
Repas à thème	Voyager au travers des thèmes

Les animations 2020

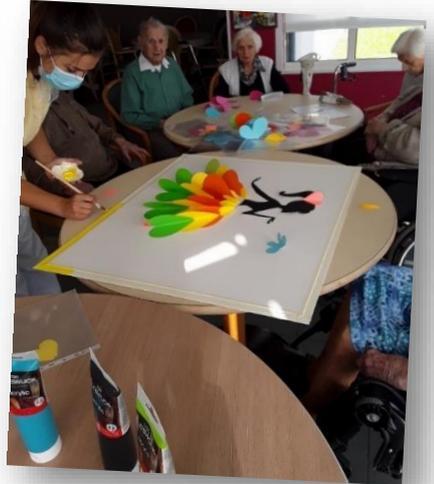
Tango



Les Anniversaires du mois



Art créatif



Les chanteuses pour les anniversaires



Halloween



Bien-Être



## Évènements notables 2020

### Solidarité

Cette année 2020 est vraiment particulière et est rapidement devenue difficile, faisant que la solidarité, dans notre pays, s'est rapidement mise en marche.

Preuve en est qu'à Saint Bonnet, à votre demande, pendant le confinement de mars / avril, nous avons mis en place la réalisation artisanale de masques. Après avoir regroupé les besoins en matériels et recherché les bonnes âmes qui pouvaient nous aider à répondre à vos attentes, des fabrications se sont initialisées. Rapidement la distribution a vu le jour, et ainsi 400 masques, (- de 50 % du besoin) conditionnés chacun dans un emballage individuel avec une notice d'utilisation simplifiée vous ont été remis.

Bien sûr, notre production n'était pas suffisante, c'est la raison pour laquelle en a bénéficié la fraction de population jugée la plus à risques.

Je profite de notre journal municipal pour rappeler que cette démarche a pu voir le jour grâce à certains d'entre vous que nous tenons particulièrement à honorer.

Merci à Madame Dominique GUSTAVE pour la fourniture de 25 m<sup>2</sup> de tissus, Monsieur BOSSIS, fournisseur des élastiques, Mesdames Dominique MARCHAND, LOCHOUARN, Maryse BERTHELOT, Stéphanie LEMAITRE et Jocelyne LAIGROS pour votre travail purement bénévole.

La mise à disposition de masques ne pose plus de problème, cependant cet événement sanitaire n'est pas terminé.

Continuez à prendre soin de vous.

*Christian GUSTAVE*



## Quand le Bois remplace le Fioul

Durant la seconde partie du mandat précédent, notre inquiétude devient grandissante au regard de la durée de vie de la vieille chaudière à fioul de l'école, plus de 20 ans de bons et loyaux services. Avant de se lancer à corps perdu dans son remplacement, une réflexion de fond s'est engagée. L'inventaire du mode de chauffage de chacun des locaux communaux jouxtant le groupe scolaire fut dressé, ainsi que les coûts d'exploitation du poste chauffage. Cette démarche a mis en exergue la diversité des énergies utilisées avec les conséquences financières induites.

Afin d'optimiser nos modes de chauffage, plutôt que remplacer ce qui existait, par un produit de technologie similaire, nous optons pour une autre stratégie, chauffer l'ensemble immobilier à partir d'une même source d'énergie, abandonner le fioul et utiliser les produits forestiers. Le concept d'un chauffage unique à partir du bois (décheté avec compatibilité granulés) plus réseau de chaleur, nait. Les démarches amont sont d'abord initialisées, avec la mise en place d'un partenariat comprenant : une assistance à maîtrise d'œuvre, un bureau d'études dédié, des entreprises sélectionnées suite au dépouillement des réponses à l'appel d'offres. Juin 2020 les travaux démarrent avec deux mois de retard du fait du Covid. La vieille chaudière à fioul sort du sous-sol de l'école. L'installation existante est raccordée au nouveau réseau, les radiateurs électriques de la Salle des Fêtes et de la Mairie, le chauffage gaz de la cantine laissent les radiateurs à circulation d'eau prendre place et se raccorder au circuit tout juste réalisé. Après cinq mois et demi d'intenses travaux, le 2 novembre les thermomètres de l'école indiquent les températures requises et le 7 novembre, il en est de même pour la Salle des Fêtes, la cantine et la Mairie. Projet financé en partie grâce à des subventions, et le complément par un emprunt.

L'installation est terminée mais sa conception demeure évolutive du fait de la prévision d'une possible connexion, dans un second temps, du 3 rue de la Mairie et des gîtes.

Pour donner un sens à cette démarche, l'équipe municipale travaille sur la manière de produire le combustible nécessaire afin de tendre vers la plus grande indépendance possible (indépendance qui ne sera jamais couverte à 100 %).

Raison pour laquelle certains d'entre vous ont été contacté et interrogé sur vos intentions du devenir de certaines parcelles de bois de votre patrimoine. Cette consultation a pour objectif de créer une réserve forestière municipale pouvant être exploitée et replantée afin de satisfaire en partie notre besoin en combustible.

Il n'est d'ailleurs pas interdit de penser que ces copeaux de bois puissent provenir d'autres sources.

*Christian GUSTAVE*

### *Sous-Station*





# Quelques souvenirs...

## Coup d'ŒIL dans le RÉTRO

Confiné, comme vous tous, procure l'occasion de fouiller dans les archives.

Une photo au milieu de nombreuses autres attire mon attention, rapidement, une foule de souvenirs resurgit et l'envie de les partager prend forme.

Cette image prise en 1962, période où St Bonnet n'était pas tout à fait le St Bonnet d'aujourd'hui. Internet n'était pas né, et Facebook encore moins, mais après les matchs du dimanche les amis nombreux partageaient la 3<sup>ème</sup> mi-temps. Nos compères, accoudés le long du zing (comptoir) de chez Jeannette le Café de France ou de chez M. Avril le bistro d'en face, échangeaient des tirades passionnées qui parfois allaient crescendo au fur et à mesure que les traditionnels petits blancs limonade défilaient.

Ces échanges émanaient entre autre du club de foot local : ESSSB Étoile Sportive Semoussac, St Bonnet.

Ce club composé d'une équipe de jeunes, de deux équipes séniors, une dite réserve et l'autre dite équipe fanion qui évoluait en 1<sup>ère</sup> division de district. L'ensemble des joueurs portaient fièrement chaussettes bleues, short blanc, maillot bleu foncé avec V blanc sur le devant.

Les déplacements se faisaient parfois en bus ou joueurs, admirateurs et admiratrices avaient tout loisir d'échanger durant le trajet.

Pour être plus performante, l'USSSB s'était attachée les services d'un ancien joueur professionnel, M. BENARAB venant des Girondins de Bordeaux.

Chaque saison, un match important galvanisait toutes les attentions en autre : le derby Saint Bonnet/Mirambeau, une rencontre aller/retour, ou la ferveur des supporters des deux camps atteignait son apogée.

L'organisation et la gestion de ce club étaient assurées par une équipe de bénévoles passionnés aux noms de : M. SERMOT, M. COULEAU (directeur de la laiterie) M. Jacky PENAUD, M. CHAINTRIER, M. ANIEN (boulangier à Semoussac), sans oublier les bénévoles de l'ombre qui installaient les filets des poteaux de buts, traçaient le terrain, animaient la buvette, collaient les affiches, en fait toute une famille au service d'une cause, comme le milieu associatif sait fédérer.

La photo ci-dessous, évoque et symbolise cette époque.

### **Qui sont-ils donc ?**

De gauche à droite debout : BENARAB (entraîneur/joueur) SCHMIDLIN, Michel ESSELET, Claude GUSTAVE (gardien) Jean Claude ROUSSEAU, Marco TILLARD.

De gauche à droite accroupis: Michel DROUILLARD, Gérard DROUILLARD, Marius LAURENT, Claude COUDRET, M. SEGUIN

*Christian GUSTAVE*



## Profession : Chaussurier

Ils avaient pour prénoms, elle MADELEINE et lui ANDRE, sur la devanture de leur échoppe au-dessus de la petite vitrine encadrée de deux portes bicolores, une pour la cordonnerie, l'autre pour le magasin, était écrit : « **PERES CHAUSSURES** ». Pour faire réparer ses chaussures ou acheter ses souliers on allait chez « **BEDA** », pseudonyme emprunté à une marque de chaussures. A cette époque, beaucoup étaient affublés d'un surnom, surnom qui prenait souvent la place du patronyme.

Poussons la porte de la boutique, en s'ouvrant elle actionne la clochette indiquant notre présence, et là, quelle curiosité. Des boîtes de chaussures empilées dans tout le magasin, mais surtout des sabots de toutes tailles aux couleurs aussi diverses que variées accrochées aux clous piqués dans les poutres de tout le plafond.

Ces sabots n'étaient pas seuls car ils côtoyaient bon nombre de galoches.

Acheter une paire de chaussures était un véritable exercice de style, rien n'était laissé au hasard, la taille, la forme, la couleur faisaient l'objet d'une attention toute particulière. On procédait à plusieurs essayages orchestrés par le maître des lieux, qui passait lui-même le chausse pieds afin de s'assurer que le pied ne soit pas contraint. De temps à autres, Madeleine faisait une petite intrusion dans la boutique, et quand la porte qui séparait le magasin de la cuisine s'ouvrait, surtout l'hiver, une odeur de soupe de légumes envahissait les lieux, légumes du jardin bien sûr.

La vie de madame était réglée par 2 sorties en vélo chaque jour, un aller/retour le matin à Vitrezay ou le demi-tour se faisait à l'extrémité de la digue, et l'après-midi direction Saint Georges.

Le dimanche matin, André était au magasin et Madeleine, tout à côté, à l'église pour la messe.

Les années se sont écoulées, le mot retraite ne faisait pas partie de leur vocabulaire, le mot vacances non plus, et très tard ils se sont éclipsés d'un pas feutré, en toute discrétion.

Ce couple emblématique, sans enfant, aura fait partie intégrante du paysage de notre bourg, et ce, tant que les forces leurs en auront permis.

Merci à Madame Colette CHAUBENIT, de nous avoir communiqué ce cliché, suscitant le désir de cette modeste narration.

*Christian GUSTAVE*



# Coin des Associations

## Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié remercie tous ces adhérents et la municipalité.  
Cette année 2020 est particulièrement difficile avec l'épidémie de COVID19 qui touche tous les pays.  
La force d'une association et de son équipe, ce sont ses valeurs et le sens qu'elle donne à ses actions.

Depuis sa création, nous avons constamment défendu l'accueil, le respect et l'écoute des personnes qui viennent vers nous pour se retrouver et apprécier un moment de convivialité, mais aussi trouver un accompagnement pour développer leur autonomie, créer des liens.

Suite aux différents confinements, nous n'avons pu nous retrouver comme les autres années, et il n'y aura pas de repas de Noël en 2020, vu les recommandations gouvernementales et sanitaires.

2021, arrive !!! C'est avec plaisir que je vous souhaite à tous une Bonne et Heureuse Année,  
et espérant vous retrouver l'année prochaine.



**Lucette RIGOLOT,**  
Présidente

## Les Pêcheurs au Carrelet

L'année 2020 aura été pour nous, comme pour les autres associations, difficile à vivre pour différentes raisons. Vers la fin du mois de février, un fort coup de vent a endommagé un certain nombre de nos installations de pêche, détruisant totalement certains carrelets ainsi que de grandes parties de passerelles, dans le chenal du Grand Vitrezay, sur les berges des communes de Saint Sorlin de Conac et Saint Thomas de Conac. Et puis, il y a eu les contraintes sanitaires liées à l'éradication de la Covid-19. Notre assemblée générale à Saint Bonnet n'a pas pu se tenir annulant ainsi les festivités prévues pour fêter le 30<sup>ème</sup> anniversaire de notre association. Les « Nuits des carrelets » sur les deux rives de l'estuaire ainsi que « Chasse et Pêche en Citadelle », manifestations auxquelles nous participons régulièrement ont aussi été annulées.

Espérons que l'année 2021 nous permettra de retrouver à loisir les bords de l'estuaire et d'accueillir sur nos carrelets les lecteurs de cette revue qui le souhaiteraient.

N'hésitez pas à nous contacter :

**Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde**

☎ 06.12.58.56.06

[carrelets-estuaire-gironde@laposte.net](mailto:carrelets-estuaire-gironde@laposte.net)

[www.association-pecheurs-carrelet-estuaire-gironde.fr](http://www.association-pecheurs-carrelet-estuaire-gironde.fr)



**Le Président de l'A.P.C.E.G.**  
**Serge CARRERE**

## Gymnastique Volontaire



La gymnastique volontaire toujours motivée.

Les adhérents reprennent leurs activités début Septembre 2020, mais bientôt ils sont contraints d'arrêter, la Covid oblige.

Tous attendent avec impatience la reprise des activités le mardi matin de 9h30 à 10h30 avec LUDOVIC arrivé en substitution de SONIA devenue indisponible.

Les cours du mercredi reprendront de 19h15 à 20h15 avec SONIA.

Comme par le passé, les cours seront dispensés à la Salle des Fêtes ou au Marché Vert.

Toutes celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre, n'hésitez pas, surtout après cette difficile période.

Exceptionnellement pour cette saison 2020/2021 le coût de l'adhésion est diminuée de 50 %.

Prenez contact avec :

Présidente : **Dominique GUSTAVE 06 18 08 81 15**

Secrétaire : **Agnès SIADOUS 06 80 52 64 67**

Trésorière : **Danièle AUGUSTE 06 78 33 05 12**



## West'uaire Country Dance

L'association qui existe depuis maintenant 10 ans, a pour but de faire connaître la danse country sur des musiques issues de la country, mais aussi sur des musiques actuelles.

Les cours sont dispensés tous les mardis soirs à la Salle des Fêtes.

Il y a 2 niveaux d'apprentissage : de 19h30, à 20h30 et de 20h45 à 21h45 pour les danseurs.

Les bals sont organisés sur la saison, en temps normal, ou vous pouvez venir participer ou regarder ce qu'est la country en écoutant des musiques très variées sur des rythmes de valse, polka Rumba etc.....

La danse country est avant tout une activité de divertissement, de loisir et de détente dans la bonne humeur et convivialité, de respect et de mixité d'âge (à partir de 8 ans jusqu'à...) et aussi de différents milieux socios culturels.

Elle se pratique seule ou en partenaire, mais chacun participe à l'harmonie de l'ensemble en osmose avec les autres.

Alors n'hésitez pas à venir nous voir, pour regarder ou essayer se sera avec plaisir que notre animatrice vous fera connaître et pourquoi pas aimer la country par sa gentillesse et son professionnalisme.

**Renseignez-vous au 06.34.96.43.77 ou au 06.11.76.27.41**

Ou sur notre site : <http://www.westuaire-country-dance.org>

**Association West'uaire Country Dance**

**1 rue de la Mairie**

**17150 ST BONNET SUR GIRONDE**

Le Pas de Danse  
*club de danses de salon*

TANGO

SALSA

QUICK STEP

CHA CHA

BACHATA

ROCK'N'ROLL

VALESE

ETC

Bonjour à tous.

Comme à chaque nouvelle parution du journal communal, nous souhaitons toujours à tous que l'année à venir soit meilleure que l'année qui s'achève. Au vu des circonstances lamentables de 2020, ça devrait être facile !

Côté danse, comme pour beaucoup d'autres d'activités, nous espérons une reprise rapide afin de pouvoir retrouver une vie sociale et une convivialité qui nous manque tellement.

Dans notre malheur, nous avons quand même pu avoir notre soirée rock'n'roll le 7 mars dernier avec le concert de Ricky Norton. Les amateurs de musique étaient ravis et les danseurs venus d'un peu partout en France l'étaient tout autant. Une bonne manière de se défouler avant le calme plat du confinement. Mais en attendant les prochains jeux de jambes sur la piste, restons prudents et responsables tous ensemble pour retrouver tous ces moments simples de bonheur. Et quand enfin tout ira mieux, vous pourrez nous retrouver comme d'habitude tous les vendredis à partir de 19h à la Salle des Fêtes pour oublier ces mois de frustration.

Bonne année à tous !



## Association Pétanque

Le club de pétanque se porte bien, malgré le Covid. Nous n'avons pas fait de concours cette année à cause du confinement.

Le club remercie la commune pour l'installation du bungalow, le branchement électrique et l'eau.

Le terrain restera ouvert les lundis, mercredis, et vendredis après-midi dès que le confinement sera levé.

Le club compte 25 adhérents.

Le prix de la carte restera inchangé : 10 €

L'assemblée générale aura lieu dès le déconfinement.

Les nouveaux joueurs ou joueuses seront les bienvenus.



L'association vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021.

**Le Président,  
Bernard SANCHEZ**

## ACCA de St Bonnet



La prochaine Assemblée Générale aura lieu le **vendredi 25 Juin 2021 à 21h à la Salle de la Mairie.**

Le repas dansant de l'ACCA est annulé suite à la crise sanitaire dû au COVID 19.

Le repas grillade de sangliers aura lieu le **dimanche 13 juin 2021 au Marché Vert.** Tous les chasseurs et non chasseurs de la commune y sont invités : Repas à 20 €.

La fédération nous a attribué pour la saison 2020/2021 : 26 bracelets sangliers, 20 bracelets chevreuils, 2 bracelets de biche et 1 de cerf.

Les lâchés de faisans et perdrix prévus pour la saison représentent 1050 pièces.

(sous réserve mesures grippe aviaire et COVID-19.)

Un premier bilan des plans de chasse au 28 novembre 2020 : 21 sangliers, 2 biches, 6 chevreuils et 1 cerf prélevés.

- Destruction des nuisibles au tir : 15 renards, 34 corbeaux, 21 pies. Destruction nuisibles par 2 piégeurs agréés (à la cage): 33 ragondins

- L'ACCA organise une **chasse à courre le 17 mars 2021.** Prix du casse-croûte 10 € inscriptions Monsieur Patrick CHEVOLLEAU (06.07.52.03.82)

- L'ACCA organise un **ball-trap le vendredi 30 avril en nocturne, le 1 et 2 mai 2021 toute la journée.**

- Les manifestations prévues en 2021 auront lieu, si les conditions sanitaires dû au COVID-19 le permettent.

**Le Président,  
Patrick CHEVOLLEAU**

## Qi Gong

Vous accueillez deux fois par semaine, le lundi soir de 20h à 21h30 et le mercredi matin de 10h à 11h30 dans la Salle des Fêtes de Saint Bonnet sur Gironde pour des cours de QI GONG, gymnastique énergétique chinoise.

Que veut dire QI GONG ?

QI (prononcer tchi) signifie ENERGIE, Souffle Vital, Essence Primordiale

GONG signifie EXERCICE, Travail, Gymnastique

Le QI GONG est plus qu'une simple gymnastique ; il est aussi un art de vivre, une philosophie de vie vieille de plus de 3000 ans, basée sur le Taoïsme, le Bouddhisme, le Confucianisme.

Le QI GONG est également une discipline de la Médecine Traditionnelle Chinoise, qui trouve elle-même ses racines dans le Taoïsme.

Pour comprendre le QI GONG, il est indispensable de comprendre certaines Lois de l'Univers :

TOUT est ENERGIE et TOUT est dans TOUT.

L'Homme et l'Univers sont interdépendants.

L'Homme est inscrit entre le Ciel et la Terre.

L'Homme baigne donc dans cette mer énergétique, de l'énergie la plus dense (la Terre, la matière) à l'énergie la plus subtile (le Ciel, l'air).

Comprendre le QI GONG, demande d'être à l'écoute de son moi intérieur, puis de l'oublier pour se fondre dans le grand TOUT.

Pour cela, trois piliers sont indispensables :

1. Le Corps = le véhicule
2. La Respiration = le carburant
3. L'Esprit = le conducteur

Le Corps : il est indispensable de prendre soin de son « véhicule » par des exercices d'assouplissement, de coordination, de renforcement, de type dynamique (mouvements lents) ou statique (postures).

La Respiration : apprendre à respirer en conscience pour guider l'air que nous captions, afin de « nourrir » notre énergie vitale et aider le sang à circuler partout et librement en vue de nourrir chaque cellule de notre corps.

L'Esprit : est notre Conscience, notre Moi intérieur. Il guide chaque intention, chaque visualisation, chaque lâcher prise aussi. Il est notre Âme qui permet à notre Être d'être en Harmonie avec l'Univers, le grand TOUT.

Vous l'aurez compris, le QI GONG n'est pas une gymnastique ordinaire.

Il est avant tout une communion avec Soi et l'Univers.

Ce serait mal le définir et le comprendre que de le résumer à de simples mouvements mécaniques, sans âme.

**Renseignements : Christiane 06.83.89.69.25**



## Comité des Fêtes

Habituellement, chaque année je vous présentais le compte-rendu des activités de l'année écoulée, mais 2020 a été une année particulièrement mouvementée dû au coronarirus, Notre vie et nos habitudes ont été perturbées, les sorties, les loisirs, la vie associative ont dû être mis entre parenthèses.

Le Comité des Fêtes avait prévu un planning 2020 étoffé :

- **février 2020** : concours de belote : Fait ;
- **février 2020** : soirée karaoké suivi d'une soupe de l'amitié : Fait ;
- **avril 2020** : sortie à l'Ange Bleu : Annulé ;
- **mai 2020** : frairie, manège, exposition, vélos fleuris, course de tracteurs tondeuse, circuit pédestre lors de la course de vélo, feu d'artifice : Annulé ;
- **juin 2020** : vide grenier du village : Annulé ;
- **juin 2020** : les estivales de la Haute Saintonge, concert Gospel dans l'église, musiciens de rue, marchés artisanaux, foods trucks : Annulé ;
- **août 2020** : marche nocturne et repas festif : Annulé ;
- **novembre 2020** : quatre séances de la soirée cabaret : Annulées.

Le Comité des Fêtes reviendra en force dès que la crise sanitaire sera derrière nous tous, un programme riche et varié vous attend.

Nous voulons toucher toutes les âmes de notre village, les Bonnétis ont besoin de se retrouver de nouveau.

Je voudrais vous expliquer le fonctionnement du Comité des Fêtes :

- nous avons des manifestations que nous essayons de varier grâce aux idées mutualisées ;
- nous constatons que plus nous sommes nombreux, moins nous avons besoin d'être présents à chacune des manifestations, nous choisissons d'être présents en fonction de nos obligations privées.

Le Comité des Fêtes est à la recherche de bénévoles, des jeunes et des anciens qui ont de bonnes idées.

*Vous avez un peu de temps libre, vous voulez faire partie d'une équipe sympa, dynamique et motivée, vous voulez vous investir pour faire bouger notre beau village... Nous comptons sur vous, chaque bénévole trouvera sa place dans l'équipe, suivant ses envies, ses compétences et ses disponibilités.*

*Alors vous êtes toutes et tous les bienvenus !*

N'hésitez plus et faites-moi part de vos envies tout au long de l'année.

Je tiens à remercier tous les membres du Comité des Fêtes pour leur enthousiasme, leur solidarité, leur esprit vif et la bienveillance qu'ils ont pour dynamiser l'énergie de notre magnifique village.

**Le Président du Comité des Fêtes,  
Éric ANGIBAUD, joignable au 06.84.35.93.60**



## L'Idiot du Village

Nous sommes formés de deux entités:

### La fête du court métrage :

manifestation nationale une fois par an : week-end gratuit organisé dans la Salle des Fêtes réorganisée en salle de cinéma pour la découverte du court -métrage:

Les élèves de l'école ont droit à deux projections en avant-première le vendredi après-midi.

Et pour les adultes deux soirées : projection de 22 courts-métrages, soit deux heures de vrai cinéma (il y en a pour tous les goûts) avec l'entracte pour se détendre et consommer quelques pâtisseries réalisées par les bénévoles de l'association.



### La chorale,



Elle a repris cette année **tous les jeudis de 20 à 22 h** à la Salle des Fêtes.

**Lisa Delprat** notre jeune Chef d'orchestre pleine d'énergie positive nous communique énormément de joie, et c'est avec beaucoup d'humour, bonne humeur et précision que se passent nos séances. Nous repartons toujours gonflés à bloc, avis aux amateurs ! A l'heure où nous rédigeons cet article, les choristes sont désolés de la fermeture des Salles des Fêtes. Notre joie de vivre est en latence , nous sommes toutes et tous en attente de pouvoir chanter à nouveau, impatients de nous retrouver afin de continuer à chanter tous ensemble pour enrichir notre répertoire.

Nous sommes 30 adhérents. L'adhésion à l'association s'élève à 10 euros, la cotisation annuelle est à 120 euros. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter **Catherine Angibaud au 05 46 86 01 62 la Présidente de notre Association.**

D'où vient le nom de notre association ? D'un proverbe : « Un village sans idiot est un village où il vaut mieux ne pas habiter. » D'après les Ecossais et les Français : on considérait que c'était un porte-bonheur que d'avoir un idiot dans sa famille.

Espérons que nous portons bonheur... Meilleure année à tous!

## Les Petits Pieds

Initialement, le 6 rue de la Forge était destiné au presbytère, ce qu'il fut d'ailleurs. Les années passant le prêtre a quitté les lieux laissant des familles prendre le relais.

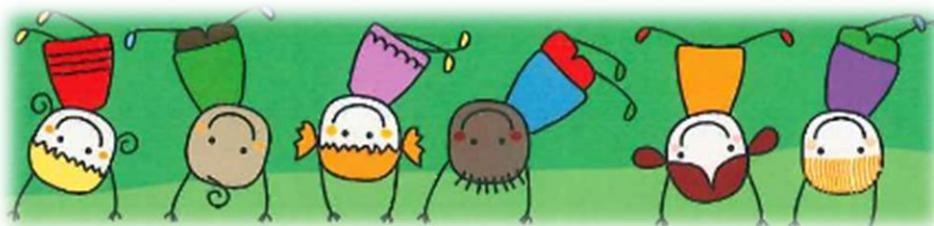
Pour renforcer le projet « Maison de Santé », l'immeuble subi les modifications nécessaires et devient le cabinet médical. La construction de la MSP terminée, notre maison s'est retrouvée vacante, mais pas pour longtemps, puisqu'un nouveau projet se profilait. Après quelques menus travaux de mise en conformité, la municipalité répond officiellement à la demande de l'association « Les PETITS PIEDS ». Association animée par Mesdames SAPIN-LAVAUD et SANCHEZ, assistantes maternelles.

### Une Maison des Assistantes Maternelles voyait le jour.

Les « PETITS PIEDS » ont pour but d'accueillir les enfants avant la maternelle, afin de veiller à leur épanouissement, cela dans la bienveillance et la sécurité s'inspirant du concept « Montessori ».

Nounou Christiane et Nounou Mélanie y maternent chaque jour 8 enfants dans un décor apaisant et totalement dédié à la petite enfance. Pour mieux connaître cette sympathique structure il vous suffit de contacter :

**Christiane ou Mélanie**  
**05.46.04.44.80 / 06.63.43.87.96 / 06.73.17.24.18**



## Médecine Traditionnelle Chinoise

La Médecine Traditionnelle Chinoise (M.T.C.) est une médecine holistique plusieurs fois millénaires, composée de plusieurs disciplines : l'acupuncture, la pharmacopée, le massage, les exercices énergétiques (qi gong) et la diététique.

La M.T.C. met autant l'accent sur le préventif que le curatif. Elle a été inspirée par le Taoïsme, philosophie de vie, qui recherche l'harmonie de l'Homme dans l'Univers, en respectant ses lois et ses cycles où le Corps et l'Esprit ne sont pas séparés. Tout fait partie du Tout.

La Théorie du YIN et du YANG symbolise cet équilibre et cette harmonie.  
Pour la M.T.C. la maladie survient quand cet équilibre YIN YANG est rompu.  
D'où l'importance de la prévention pour ne pas rompre cet équilibre.

**CHRISTIANE BORLON - Praticienne en M.T.C**  
**6 B, rue des Ecoles- 17150 SAINT-BONNET SUR GIRONDE**  
**Tél. 06.83.89.69.25**

# Interdiction du brûlage des déchets verts par les particuliers

La Rochelle, le 10/04/2020

## INTERDICTION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS PAR LES PARTICULIERS

Malgré la fermeture momentanée d'un grand nombre de déchetteries, le préfet de la Charente-Maritime rappelle aux particuliers que le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique interdite (article 84 du règlement sanitaire départemental) et dangereuse.

Depuis ce jour, le département de la Charente-Maritime est placé en risque sévère feu de forêts.

La végétation est particulièrement combustible. Ce phénomène est accentué par le vent d'Est qui soufflera sur le département ce vendredi.

80 % des feux de forêts se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations. Depuis le début du mois d'avril, les sapeurs-pompiers sont intervenus à 20 reprises sur 16 communes pour maîtriser des feux de plein air (dépôts d'ordure, haies, sous-bois).

Ainsi, il est demandé aux particuliers d'utiliser leurs déchets verts en paillage ou en compost individuel ou de les stocker le cas échéant, à distance des maisons, des cabanons et des massifs forestiers.

Les services de l'État ainsi que les maires, au titre de leur pouvoir de police, veilleront au respect strict de cette interdiction qui relève de notre responsabilité collective.

Rappel des gestes et des comportements responsables dans le cadre de la prévention du risque feu de forêts :

- L'entretien de sa maison : les aménagements et l'entretien des habitations permettent de les rendre moins vulnérables à l'incendie (matériaux durables et étanches, nettoyage des toitures et gouttières, éloignement - au moins 10 mètres - des matériaux dangereux et inflammables (Bois de cheminée, peintures, fuel)
- Ne faites ni feu ni barbecue aux abords des forêts,
- Ne fumez pas de cigarette en forêt et ne jetez pas votre mégot à terre,
- Ne faites pas de travaux pouvant générer des étincelles (soudure, scie, meulage...) les jours de risque d'incendie,
- Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (pompiers) en localisant le feu avec précision. Ne vous exposez pas inutilement.

### Contact presse

#### Cabinet du préfet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

Nathalie CHAMPLONG

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME  
38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

# LE TRI, PETITS GESTES, GRANDS EFFETS

## EMBALLAGES ET PAPIERS

Tous les emballages se trient.

Tous les papiers  
Emballages en plastique  
Emballages métalliques  
Emballages en carton

Des nouveautés vous attendent au verso.

**POINT DE REGROUPEMENT**

## VERRES

Bouteilles,  
Pots  
Bocaux en verre  
SANS Bouchon, couvercle ou capsule

## TEXTILES

Vêtements  
Chaussures  
Linge de maison

Propres et secs même usés  
Chaussures par paire  
(les attacher entre elle dans un sac bien fermé)

**POINT RECYCLAGE**

## DECHETS BIODEGRADABLES (Fermentescibles)

Epluchures de fruits et de légumes  
Restes de repas  
Coquilles d'œufs  
Marc de café et sachets de thé  
Déchets de jardin en petite quantité (Feuilles et fleurs mortes, tonte, taille)  
Cendres froides  
Sciures

Adressez-vous à la CDC de Haute-Saintonge

**COMPOSTAGE**

## ORDURES MENAGERES

Plus grand chose dans mon sac noir !

Lingettes  
Emballages sales  
Couches  
Vaisselle cassée

**POINT DE REGROUPEMENT**

## DECHETS VOLUMINEUX

Cartons, Ferraille, Gravats, Végétaux, Bois, Encombrants divers, Mobiliers divers, Equipements électriques et électroniques

## DECHETS TOXIQUES

Des particuliers uniquement

Bidons de pétrole, Peintures, Solvants, Produits acides, basiques, Bombes aérosols, Phytosanitaires, Filtres à huiles, Combustibles, Batteries, Piles, Ampoules, Néons, Cartouches d'imprimantes, Films radiographiques, Huiles minérales et végétales

Un bac de dépôt est à votre disposition, s'adresser à l'agent de déchèterie.

**DÉCHÈTERIES**

[WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS](http://WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS)



## Tous les emballages se trient

### Trions + FORT

**NOUVEAUTÉS !**

**JE TRIE TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,**

- Toutes les barquettes
- Tous les sacs et sachets et tous les films
- Tous les pots et boîtes

**JE TRIE TOUS LES PETITS EMBALLAGES ACIERS ET ALUS,**

- tous les blisters de médicament et les tubes en aluminium vides
- toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu, les coiffes et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires, feuilles d'aluminium type chocolat, portées de fromage)
- tous les sachets et capsules de café / thé et les poches de compote
- tous les bouchons à vis, les cofferettes, les opercules et les capsules de bouteilles et de canettes

Les tubes et blisters de médicaments doivent être vidés avant d'être jetés !

**LES SACS JAUNES SONT À RETIRER DANS VOTRE MAIRIE OU DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**TOUS LES EMBALLAGES NI COMPACTÉS, NI IMBRIQUÉS**

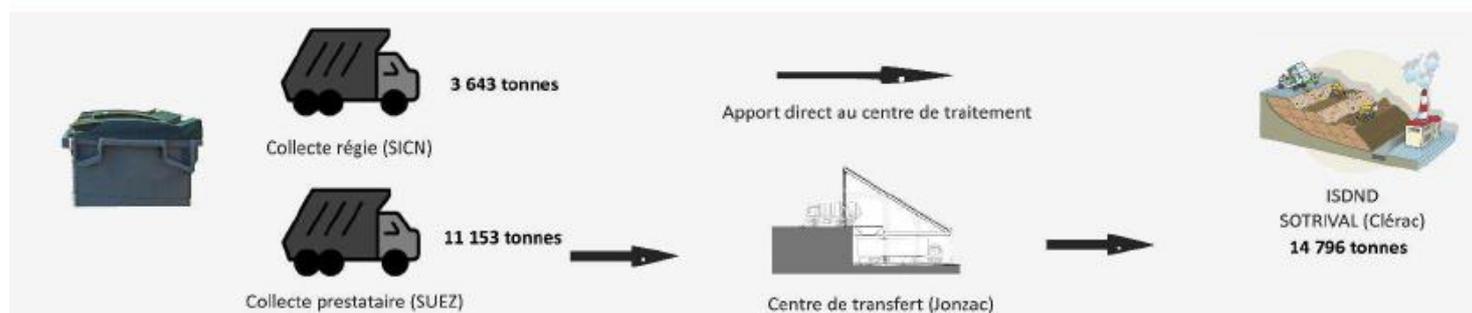
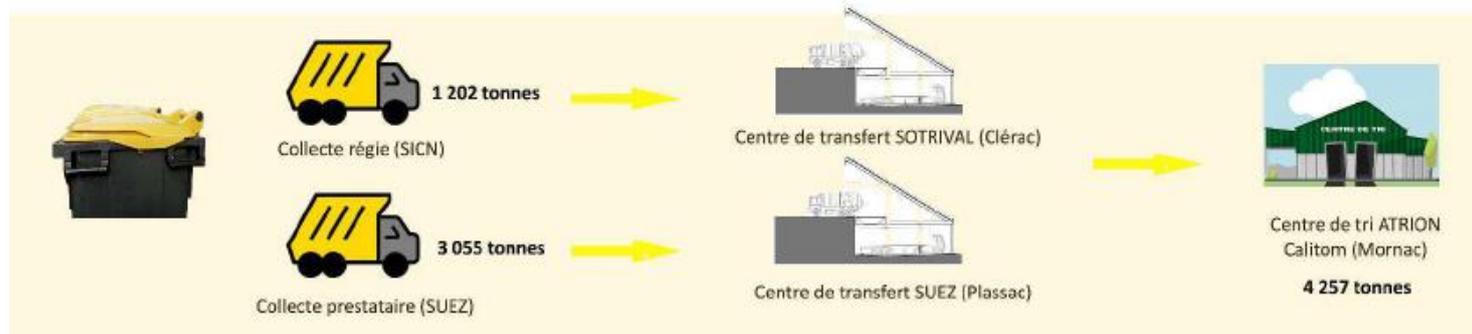
**SÉPARER LES OPERCULES DES EMBALLAGES**

**CONSERVER LES BOUCHONS VISSÉS SUR LES BOUTEILLES**

**PAS BESOIN DE LAVÉ LES EMBALLAGES, il suffit juste qu'ils soient bien vidés !**

[WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS](http://WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS)

# La collecte en chiffres sur l'année 2019



## La gestion des déchets en Haute-Saintonge représente sur l'année 2019 :

37 élus (Commission 2014-2020)

65 agents (Agents de collecte et administratifs SUEZ, SICN, BRANGEON + Agents de déchèteries et administratifs CDCHS)



218 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles



63 kg/hab d'emballages et papiers



39 kg/hab de verre



216 kg/hab de déchets apportés en déchèterie

**Soit un total de 536 kg/hab**

### Coût aidé moyen TTC du service par habitant

De 2015 à 2017 : 77 €/hab

2018 : 87 €/hab

2019 : 93 €/hab

Moyenne Nouvelle Aquitaine (milieu Rural) : 94 €/hab

# REZOPOUCE

## EST EN HAUTE-SAINTONGE !



La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a décidé de s'engager pour une **mobilité durable et solidaire** en mettant en place Rezo Pouce. C'est le **premier réseau d'auto-stop organisé et sécurisé** en France.

Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Grâce à de nombreux **Arrêts sur le Pouce** (comme des arrêts de bus) et à l'application Rezo Pouce, les habitants d'un même territoire peuvent facilement se retrouver et partager leurs trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil **d'auto-stop pour tous et de covoiturage du quotidien !**

### Inscription :

Passagers ou conducteurs s'inscrivent **gratuitement** :

- sur rezopouce.fr ;
- sur l'application ;
- dans leur mairie.

La signature d'une charte de bonne conduite ainsi que la présentation d'une pièce d'identité sont demandées lors de l'inscription, afin de garantir un réseau sécurisé.

Dès lors, ils reçoivent une **carte de membre et un autocollant** pour les conducteurs.

L'inscription est ouverte aux jeunes à partir de 14 ans (sous présentation d'une autorisation parentale).

### 2 modes de fonctionnement pour les auto-stoppeurs :

- **En mode Stop**, les passagers se rendent à un « Arrêt sur le Pouce », tendent le pouce et indiquent leur destination ;
- De façon plus organisée **avec l'application** Rezo Pouce. Rien de plus simple : les passagers indiquent les trajets qu'ils recherchent et les conducteurs renseignent les trajets qu'ils effectuent. Cela permet l'organisation d'un départ immédiat, ou programmé pour plus tard. Et bien sûr, les passagers et conducteurs ayant des trajets similaires sont mis en relation.

Les conducteurs doivent également coller une pastille sur leur pare-brise pour être identifiés et restent attentifs aux personnes qui pourraient se trouver à un Arrêt sur le Pouce !

### Pour plus d'information

Rendez-vous sur :



[www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

Ou envoyez un mail à :



[rezopouce@haute-saintonge.org](mailto:rezopouce@haute-saintonge.org)

À très vite sur les



COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS**  
LES UNS LES AUTRES



## Numéros d'appels d'urgences

- 15** SAMU
- 17** Gendarmerie
- 18** Pompiers
- 112** Numéro d'urgence européen
- 114** Numéro d'urgence pour les personnes déficientes auditives (par fax)
- 115** Urgences sociales
- 116 000** Enfants disparus
- 116 111** Enfance en danger
- 116 117** Permanence des soins ambulatoires
- 119** Enfance maltraitée
- 191** Sauvetage aéronautique
- 196** Sauvetage maritime
- 197** Alerte attentat – Alerte enlèvement
- 06.56.96.40.80** Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Bordeaux

## Praticiens de la MSP

<b>Médecin Généraliste</b>	<i>Guillaume MAGNAN</i>	05.46.86.01.44
<b>Infirmiers</b>	<i>Jacqueline GERBAUD</i>	06.75.19.30.09
	<i>François MALGOUYRES</i>	06.31.68.30.14
<b>Kinésithérapeutes</b>	<i>Christiane BORLON</i>	05.46.70.39.26
	<i>Marine BÉGAUD</i>	
	<i>Victoire DE LEISSEGUES</i>	
<b>Ostéopathe</b>	<i>Clément FABRE</i>	06.38.42.96.94
<b>Orthophoniste</b>	<i>Séverine PAUTRA</i>	06.31.68.42.08
<b>Sage-Femme</b>	<i>Lisa CAMPAGNE</i>	06.31.61.39.45
<b>Praticienne Hypnose</b>	<i>Amarillys RAUX</i>	06.36.37.18.65
<b>Réflexologue</b>	<i>Sabine THOMAS</i>	06.22.16.43.41
<b>Psychologue</b>	<i>Ysoline FOUGERAY</i>	06.65.40.15.75
<b>Psychogérontologues</b>	<i>Marie-Hélène MAURICE</i>	
	<i>Adeline DELPIERRE</i>	
<b>Pharmacie</b>	<i>Catherine ANGIBAUD</i>	05.46.86.01.62

Toute l'équipe municipale  
vous souhaite une



**BONNE ANNÉE 2021**

